

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023 PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

**LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2024**

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

RESUME.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2023.....	5
I.1 Situation économique à fin décembre 2023	5
I.2 Situation financière à fin décembre 2023.....	5
I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires	5
I.2.2 Ressources et charges de trésorerie	7
I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	8
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2024.....	8
II.1 Perspectives économiques en 2024.....	8
II.2 Composantes du budget pour l'année 2024.....	9
II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires	9
II.2.2 Ressources et charges de trésorerie	16
II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor.....	17
II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2024 hors dette	18
II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté	19
CONCLUSION	20
ANNEXES.....	22

RESUME

L'élaboration du budget pour l'année 2024 intervient dans un contexte international marqué principalement par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine et les effets résiduels de la pandémie de la Covid-19, avec pour corollaires une persistance de l'inflation, un durcissement des conditions financières sur les marchés des capitaux, ainsi qu'une recrudescence des tensions géopolitiques.

Cependant, l'économie ivoirienne poursuit sa consolidation grâce aux actions fortes entreprises par le Gouvernement et l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025 soutenu par un nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI. La croissance de l'économie nationale devrait ainsi se situer à 7,0% en 2024 comme en 2023.

Le budget pour l'année 2024 est structuré en **32 dotations** et **134 programmes**, déclinés au sein des Institutions et Ministères. Il s'équilibre globalement en ressources et en charges à **13.720,7 milliards de FCFA**, enregistrant une progression de **17,3%** par rapport au budget voté 2023 qui s'élève à **11.694,4 milliards de FCFA**.

Les ressources du budget 2024 sont composées de 6.569,1 milliards de FCFA de recettes budgétaires, 5.851,1 milliards de FCFA de ressources de trésorerie et 1.300,6 milliards de FCFA de recettes des comptes spéciaux du Trésor. Ces ressources permettront de prendre en charge le service de la dette publique (35,0% du budget), les dépenses de personnel (17,0% du budget), les acquisitions de biens et services (6,4% du budget), les transferts courants (5,0% du budget), les dépenses d'investissement (27,1% du budget) et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor (9,5% du budget).

Ce budget a été élaboré sur la base des principales hypothèses suivantes :

- stabilisation de la croissance économique mondiale en 2024 à 3,0% comme en 2023 ;
- poursuite de la dynamique de croissance de l'économie nationale avec un taux de 7,0% en 2024 comme en 2023 ;
- estimation de la valeur du prix CAF du cacao, du café et de la noix de cajou respectivement à 1.577,1 FCFA/kg, 1.176,0 FCFA/kg et 788 FCFA/kg en 2024. Ils sont évalués en moyenne à 1.437,6 FCFA/kg, 1.370,9 FCFA/kg et 770 FCFA/kg pour l'année 2023 ;
- bonne tenue de la demande, tirée principalement par le dynamisme des investissements (+11,9%) et également par la consolidation de la consommation finale (+4,0%).

Pour l'année 2024, la politique budgétaire visera à préserver et à renforcer la soutenabilité des finances publiques tout en soutenant la transformation structurelle de l'économie et la couverture des besoins sociaux et sécuritaires. Le déficit budgétaire qui est attendu à 5,2% du PIB en 2023 sera ramené à 4,0% du PIB en 2024, en vue du respect en 2025 de la norme communautaire fixée à 3,0% du PIB au maximum.

En outre, les efforts de mobilisation des recettes intérieures seront intensifiés avec la poursuite des réformes fiscales qui permettront une augmentation de la pression fiscale de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 14,4% en 2024.

Au total, le budget pour l'année 2024, d'un montant de **13.720,7 milliards de FCFA**, s'inscrit dans la poursuite des grands chantiers de développement économique et social, conformément aux orientations du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

INTRODUCTION

L'élaboration du budget pour l'année 2024 intervient dans un contexte international marqué principalement par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine et les effets résiduels de la pandémie de la Covid-19, avec pour corolaires la persistance de l'inflation, le durcissement des conditions financières sur les marchés des capitaux, ainsi que la recrudescence des tensions géopolitiques. Dans ce contexte, après avoir atteint 6,3% et 3,5% respectivement en 2021 et 2022, la croissance économique mondiale devrait continuer de ralentir en 2023 et se stabiliser en 2024 avec un taux de 3% sur les deux années, accompagnée d'un fléchissement à la baisse de l'inflation qui passerait de 8,7% en 2022 à 6,8% en 2023, puis à 5,2% en 2024, consécutif au resserrement des politiques monétaires par la plupart des banques centrales.

Au plan national, malgré les effets des chocs extérieurs, l'économie ivoirienne poursuit la consolidation de son dynamisme. Cette résilience résulte, d'une part, des actions fortes qui ont été entreprises par le Gouvernement à travers le plan de soutien économique, social et humanitaire, le plan de riposte sanitaire ainsi que les soutiens apportés aux secteurs impactés par les effets de la guerre en Ukraine et, d'autre part, de l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Pour soutenir la mise en œuvre de ce plan et accompagner la dynamique de la croissance de l'économie ainsi que la transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, un nouveau programme économique et financier a été conclu en mai 2023 avec le Fonds Monétaire International (FMI). Ce programme qui porte sur la période 2023-2026, devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un appui significatif, compte tenu de son importance dans la région ouest africaine.

Ces actions permettent de maintenir le rythme de la croissance économique avec un taux qui devrait se situer à 7,0% en 2024 comme en 2023, après des niveaux de 7,4% et 6,7% respectivement en 2021 et 2022. Quant à l'inflation qui a atteint 4,2% et 5,2% respectivement en 2021 et 2022, elle devrait fléchir et se situer à 4,8% en 2023 puis à 4,1% en 2024.

Pour l'année 2024, la politique budgétaire visera à préserver et à renforcer la soutenabilité des finances publiques, après l'impact négatif des chocs extérieurs induits par la Covid-19 et la guerre en Ukraine, tout en soutenant la transformation structurelle de l'économie et la couverture des besoins sociaux et sécuritaires. Elle est donc caractérisée par une consolidation budgétaire, avec la réduction progressive du déficit qui passerait de 5,2% du PIB en 2023 à 4,0% du PIB en 2024, en vue du respect en 2025 de la norme communautaire fixée à 3,0% du PIB au maximum.

Dans cette perspective, la politique budgétaire sera orientée vers l'intensification des efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, la gestion efficiente des charges de fonctionnement de l'Etat et la maîtrise de l'endettement public. Elle privilégiera également l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance, le renforcement des infrastructures socio-économiques, la consolidation du dispositif sécuritaire et l'accroissement des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et des disparités sociales, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2021-2025, avec un accent particulier accordé à la jeunesse à travers le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) 2023-2025.

Ce rapport présente la situation économique et financière en 2023, ainsi que les perspectives économiques et le budget pour l'année 2024.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2023

I.1 Situation économique à fin décembre 2023

Au plan international, la croissance mondiale devrait ralentir significativement dans un contexte d'inflation élevée, de resserrement de la politique monétaire et de durcissement des conditions de crédit. D'un niveau de 3,5% en 2022, elle serait de 3,0% à fin 2023.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'établirait à 3,5% en 2023 contre 3,9% en 2022.

Dans **la zone UEMOA**, la croissance se situerait à 7,0% en 2023 contre 5,9% en 2022.

Au plan national, l'activité économique enregistrerait une croissance de 7,0% en 2023 contre 6,7% en 2022, tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire.

Le **secteur secondaire** progresserait de 12,5% sous l'impulsion du secteur de l'énergie (+23,9%), des BTP (+20,9%), des produits pétroliers (+15,0%), de l'industrie agro-alimentaire (+7,8%), des autres industries manufacturières (+7,8%) et de l'extraction minière (+3,1%).

S'agissant du **secteur tertiaire**, sous l'impulsion du secteur secondaire, il afficherait une progression de 8,6% soutenue par l'ensemble de ses composantes, notamment le transport (+9,5%), les télécommunications (+9,0%), le commerce (+7,8%) et les autres services (+8,8%).

Quant au **secteur primaire**, il enregistrerait une baisse de 4,4%, en raison principalement de l'agriculture d'exportation (-9,1%). Les autres composantes enregistrent une croissance. Il s'agit de l'agriculture vivrière et l'élevage (+6,7%), de la pêche (+0,7%) et de la sylviculture (+0,4%).

L'inflation devrait atteindre un niveau de 4,8% en 2023 contre 5,2% en 2022.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+4,8%) et la consolidation des investissements (+12,1%).

Concernant les échanges extérieurs, les exportations de biens et services, connaîtraient une hausse de 4,1%. Les importations s'afficheraient également en hausse de 3,5%.

I.2 Situation financière à fin décembre 2023

Le budget initial pour l'année 2023, voté en équilibre à **11.694,4 milliards de FCFA** en ressources et en charges, s'exécute dans un contexte de crise mondiale caractérisé par l'intensification de la guerre en Ukraine et les perturbations du secteur financier.

I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

I.2.1.1 Situation de mobilisation des recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires 2023** ressortiraient à **5.962,8 milliards de FCFA** contre une prévision de **5.711,9 milliards de FCFA**. Elles sont composées à 92,1% de recettes fiscales, 1,9% de recettes non fiscales et 6,0% de dons.

Les **recettes fiscales** seraient mobilisées à hauteur de **5.492,2 milliards de FCFA** contre des prévisions de 5.282,1 milliards de FCFA, soit un écart positif de **210,2 milliards de FCFA**.

Les **recettes non fiscales**, quant à elles, connaîtraient une hausse de **2,2 milliards de FCFA** pour s'établir à **110,3 milliards de FCFA**, en liaison avec une augmentation du revenu du domaine.

Les **dons** seraient mobilisés pour un montant de **360,2 milliards de FCFA** contre des prévisions de 321,7 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Evolution des recettes budgétaires 2023

En milliards de FCFA

Natures des recettes	Budget voté	Estimation	Variation
Recettes fiscales	5 282,1	5 492,2	210,2
Impôt sur le BIC hors pétrole	691,8	703,8	12,0
Impôts sur les revenus et salaires	728,1	720,3	- 7,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	672,5	833,8	161,3
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	280,3	313,0	32,6
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 445,3	1 472,2	27,0
Taxes à l'exportation	478,1	487,2	9,1
Autres recettes fiscales	986,0	962,0	- 24,0
Recettes non fiscales	108,1	110,3	2,2
Dons	321,7	360,2	38,5
Dons projets	119,3	123,6	4,3
Dons programmes	202,4	236,6	34,2
TOTAL	5 711,9	5 962,8	250,9

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

I.2.1.2 Situation d'exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires 2023 seraient exécutées à hauteur de **8.739,8 milliards de FCFA** contre une prévision de **8.150,4 milliards de FCFA**, soit un dépassement de **589,5 milliards de FCFA**.

Ces dépenses budgétaires représentent 70,1% du budget de l'Etat et comprennent les charges financières de la dette publique (9,8% du budget de l'Etat), les charges de personnel (18,0%), les achats de biens et services (6,9%), les transferts (6,8%) et les dépenses d'investissement (28,6%).

Les **charges financières de la dette** ressortiraient à **1.226,2 milliards de FCFA** contre 1.167,0 milliards de FCFA prévus initialement. Elles concernent la dette intérieure pour un montant de **579,9 milliards de FCFA** et la dette extérieure pour un montant de **646,2 milliards de FCFA**.

Les **charges de personnel** se situeraient à **2.246,3 milliards de FCFA** contre un niveau initial de 2.241,4 milliards de FCFA, soit un dépassement de **4,9 milliards de FCFA**.

Les **dépenses d'acquisition de biens et services**, initialement programmées à 858,3 milliards de FCFA, s'établiraient à **865,0 milliards de FCFA**.

Les transferts courants, initialement prévus à 776,6 milliards de FCFA, ressortiraient à **841,0 milliards de FCFA**, soit un dépassement de **64,4 milliards de FCFA** qui s'explique par les appuis exceptionnels de l'Etat à Air Côte d'Ivoire (20 milliards de FCFA), aux meuniers (10,8 milliards de FCFA) et au secteur du coton (25,2 milliards de FCFA) qui continuent de subir les effets négatifs de la guerre en Ukraine.

Les **dépenses d'investissement** seraient exécutées à hauteur de **3.561,3 milliards de FCFA** contre **3.107,0 milliards de FCFA** initialement prévus. Cette évolution s'explique notamment par la prise en compte de la TVA et des droits de douane sur certains projets (124,2 milliards de FCFA) et de l'exécution de certains projets financés sur emprunt inscrits en cours de gestion (441,2 milliards de FCFA).

Tableau 2 : Evolution des dépenses budgétaires 2023*En milliards de FCFA*

Natures des dépenses	Budget voté	Estimation	Variation
Charges financières de la dette publique	1 167,0	1 226,2	59,2
Dette intérieure	592,2	579,9	-12,2
Dette extérieure	574,8	646,2	71,4
Dépenses de personnel	2 241,4	2 246,3	4,9
Biens et services	858,3	865,0	6,7
dont Abonnement	116,9	116,9	0,0
Transferts	776,6	841,0	64,4
dont Subventions aux écoles privées	165,2	165,2	0,0
Subvention au secteur électricité	21,0	21,0	0,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	25,0	25,0	0,0
Transfert aux collectivités	28,5	28,5	0,0
Dépenses d'investissement	3 107,0	3 561,3	454,2
Financement Trésor	1 431,0	1 439,7	8,7
Emprunts projets	1 556,7	1 997,9	441,2
Dons projets	119,3	123,6	4,3
TOTAL	8 150,4	8 739,8	589,5

Sources : DGBF, DGTCP

I.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et charges de trésorerie se situeraient respectivement à **5.397,2 milliards de FCFA** et **2.620,1 milliards de FCFA** pour des prévisions de 5.015,0 milliards de FCFA et 2.576,5 milliards de FCFA.

Tableau 3 : Evolution des ressources et des charges de trésorerie 2023*En milliards de FCFA*

Rubriques	Budget voté	Estimation	Variation
Ressources de trésorerie	5 015,0	5 397,2	382,2
Produits de cession des actifs	4,5	5,5	1,0
Remboursements de prêts et avances	29,2	29,2	0,0
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 104,6	2 300,6	-804,0
Emprunts projets	1 556,7	1 997,9	441,2
Emprunts programmes	320,0	1 064,0	744,0
Charges de trésorerie	2 576,5	2 620,1	43,6
Amortissement Dette publique	2 576,5	2 620,1	43,6
- Dette intérieure	1 486,5	1 547,8	61,2
- Dette extérieure	1 089,9	1 072,4	-17,6
GAP/EXCEDENT	2 438,5	2 777,0	338,5

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

I.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie seraient mobilisées à hauteur de **5.397,2 milliards de FCFA** contre une prévision de **5.015,0 milliards de FCFA**. Elles porteraient sur 2.300,6 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 5,5 milliards de FCFA de produits de cession d'actifs, 29,2 milliards de FCFA de produits des remboursements de prêts rétrocédés, 1.064,0 milliards de FCFA d'emprunts-programmes et 1.997,9 milliards de FCFA d'emprunts-projets. La baisse des mobilisations sur le marché monétaire et financier est essentiellement en rapport avec l'évolution moins favorable des conditions financières

prévalant sur le marché sous-régional des capitaux, résultant entre autres du resserrement de la politique monétaire de la banque centrale.

I.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, constituées uniquement du remboursement du capital de la dette publique, se situeraient à **2.620,1 milliards de FCFA** contre une prévision de **2.576,5 milliards de FCFA**, soit une hausse nette de **43,6 milliards de FCFA**. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement des remboursements de bons du Trésor, consécutif aux mobilisations additionnelles effectuées en fin d'année 2022 pour pallier la baisse des autres ressources initialement attendues.

I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor s'établiraient à **1.114,6 milliards de FCFA** contre une prévision de 967,5 milliards de FCFA, soit une augmentation de **147,1 milliards de FCFA**.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2024

II.1 Perspectives économiques en 2024

Au niveau mondial, les activités économiques connaîtraient en 2024 une croissance de 3,0% comme en 2023. Aux Etats-Unis, la croissance serait de 1,0%, en zone Euro de 1,5% et en Chine de 4,5%.

En Afrique Subsaharienne, la croissance économique serait de 4,1% en 2024 contre 3,5% en 2023.

Dans **la zone UEMOA**, l'économie afficherait une croissance de 7,4% en 2024 contre 7,0% en 2023.

Au plan national, sous l'impulsion des chantiers du Gouvernement, du renforcement du cadre de financement des PME et PMI, de la densification des politiques d'attractivité, de l'accroissement des investissements directs étrangers, du développement et de la disponibilité des terrains industriels et du renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé, la croissance devrait se situer à 7,0% en 2024.

En effet, le **secteur secondaire** progresserait de 9,0% en lien avec la hausse du BTP (+16,4%), de l'énergie (+9,1%), des industries agroalimentaires (+7,0%), de l'extraction minière (+6,3%) et des autres industries manufacturières (+5,3%). Ce secteur bénéficierait de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait à 2,1 points.

La croissance du **secteur tertiaire** ressortirait à 7,1% grâce aux transports (+7,3%), aux télécommunications (+7,0%), au commerce (+6,7%) et enfin aux autres services (+7,3%). Cette dynamique serait

induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. Ce secteur contribuerait de 2,8 points à la croissance du PIB.

Le **secteur primaire** devrait quant à lui connaître une hausse de 7,2% grâce à la production vivrière et l'élevage (+6,0%) et à l'agriculture d'exportation (+8,1%) qui bénéficieraient de la poursuite des investissements dans le sous-secteur agricole (PNIA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,1 point.

L'**inflation** devrait ressortir à 4,1% contre 4,8% en 2023. Cette baisse résulte de l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, de la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, d'un meilleur approvisionnement des marchés et de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

S'agissant de la **demande**, elle serait tirée par le dynamisme des investissements (+11,9%) et l'affermissement de la consommation finale (+4,0%). En ce qui concerne les investissements qui ressortiraient globalement à 28,0% du PIB, ils seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction, la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et le renforcement du réseau routier.

Pour ce qui concerne les **échanges extérieurs**, les importations de biens et services progresseraient de 6,7% sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services augmenteraient de 7,5% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

Les principales composantes du budget pour l'année 2024, en cohérence avec les perspectives économiques présentées ci-avant, se déclinent comme ci-après.

II.2 Composantes du budget pour l'année 2024

Le budget pour l'année 2024 s'équilibre globalement en ressources et en charges à **13.720,7 milliards de FCFA**, enregistrant une progression de **17,3%** par rapport au budget voté 2023 qui s'élève à **11.694,4 milliards de FCFA**.

II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

II.2.1.1 Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** se chiffrent à **6.569,1 milliards de FCFA** en 2024 contre **5.962,8 milliards de FCFA** estimés à fin 2023, soit une hausse de **606,3 milliards de FCFA**. Ces recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales (**6.190,8 milliards de FCFA**), de recettes non fiscales (**130,3 milliards de FCFA**) et de dons (**247,9 milliards de FCFA**).

II.2.1.1.1 Recettes fiscales

Les **recettes fiscales** pour 2024 sont projetées à **6.190,8 milliards de FCFA** contre des estimations à fin 2023 de 5.492,2 milliards de FCFA, soit une augmentation de 698,6 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 12,7%. Ces recettes proviennent de la fiscalité intérieure pour un montant de **3.705,3 milliards de FCFA** (59,9%) et de la fiscalité de porte à hauteur de **2.485,6 milliards de FCFA** (40,1%).

Pour l'année 2024, en prenant en compte les revenus du domaine et les recettes fiscales affectées, les recettes fiscales totales sont de 7.543,4

milliards de FCFA, correspondant à un taux de pression fiscale de **14,4%** du PIB contre 13,9% du PIB en 2023, soit une augmentation de 0,5% du PIB.

II.2.1.1.1 Principales hypothèses

Les projections de recettes fiscales de l'année 2024 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

En matière de fiscalité intérieure :

- projection du taux de croissance du PIB nominal à 9,5% en 2024 ;
- bonne tenue de la demande, tirée principalement par le dynamisme des investissements (+11,9%) et également par la consolidation de la consommation finale (+4,0%) ;
- élaboration d'une stratégie globale de mobilisation des recettes fiscales ;
- élaboration d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôt ;
- finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM) ;
- amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
- amélioration des performances du SIGICI ;
- amélioration de la performance de e-Cadastre Côte d'Ivoire ;
- renforcement de la surveillance des régimes spéciaux et des mesures dérogatoires pour éviter la fraude sur ces régimes ;
- instauration de la déclaration mensuelle des contribuables relevant du Régime Simplifié d'Imposition (RSI) en lieu et place des déclarations trimestrielles ;

- renforcement du contrôle fiscal basé sur l'analyse-risque à partir d'un modèle d'évaluation des risques de fraude inhérents aux contribuables ;
- extension de la TVA à certains produits alimentaires qui ne sont pas de première nécessité ;
- poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales en vue de réduire leur montant.

En matière de fiscalité de porte :

- estimation de la valeur du prix CAF du cacao, du café et de la noix de cajou respectivement à 1.577,1 FCFA/kg, 1.176,0 FCFA/kg et 788 FCFA/kg en 2024. Ils sont évalués en moyenne à 1.437,6 FCFA/kg, 1.370,9 FCFA/kg et 770 FCFA/kg pour l'année 2023 ;
- estimation d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur hors plates-formes pétrolières, hors pétrole brut et produits pétroliers de 2,6% et d'un taux moyen d'imposition de 25,8% ;
- projection du taux de change entre le dollar US et le Franc CFA à 599,9 en 2024, en baisse par rapport au niveau de 611,8 en 2023 ;
- estimation du cours moyen du pétrole brut à 79,9 dollars US le baril en 2024, contre 81,9 dollars US le baril estimé pour l'année 2023 ;
- accroissement des volumes de gasoil et de super carburant mis à la consommation respectivement de 9,7% et de 9,9% avec des niveaux moyens de taxations projetés respectivement à 174,4 FCFA/litre et 176,8 FCFA/litre.

II.2.1.1.1.2 Composantes des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des principaux impôts et taxes ci-après :

- **l'impôt sur le BIC hors pétrole** est projeté à **865,8 milliards de FCFA**, en hausse de 162,0 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2023 (+23,0%). Cette projection repose sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques en 2023 et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation des exonérations fiscales et autres mesures dérogatoires. Elle découle, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal, à travers la poursuite de la segmentation des contribuables ;
- **les revenus du pétrole et du gaz** sont projetés à **110,5 milliards de FCFA** comme les projections révisées pour l'année 2023 ;
- **les impôts sur les revenus et salaires** projetés à **803,8 milliards de FCFA**, enregistrent un accroissement de 83,5 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2023 (+11,6%), en lien avec les effets attendus de la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique et l'effort de recouvrement des arriérés dus par le secteur public ;
- **les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers** sont attendus à **212,8 milliards de FCFA**, en hausse de 27,0% par rapport aux projections révisées pour l'année 2023, soit une progression de 45,3 milliards de FCFA, en relation avec l'accroissement de la collecte des impôts sur les revenus des créances qu'induirait la hausse des crédits à l'économie pour soutenir les investissements ;
- **la Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur** projetée à **920,4 milliards de FCFA**, enregistre une hausse de **86,6 milliards de**

FCFA par rapport au niveau révisé de 2023. Cette progression s'expliquerait par l'hypothèse d'une croissance de la consommation (+5,4%), sous l'effet de la progression de la création de richesses, ainsi que l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA. Il faut noter que ce niveau de TVA intègre un montant de 161,3 milliards de FCFA d'exonérations sur les projets ;

- **les droits d'enregistrement et de timbre** sont projetés à **297,6 milliards de FCFA**, en augmentation de 51,6 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2023. Le niveau escompté en 2024 est dû au dynamisme des activités économiques et à l'effort de recouvrement des droits de timbres ;
- **les patentes et licences projetées à 19,8 milliards de FCFA**, connaissent une hausse de 2,0 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2023, en raison notamment de l'impact positif des investissements sur les valeurs locatives et les chiffres d'affaires des entreprises ;
- **les taxes sur boissons et tabacs** sont projetés à **101,5 milliards de FCFA**, affichant une hausse de 12,7 % par rapport aux projections révisées pour l'année 2023 ;
- **la taxe ad valorem perçue sur le secteur minier** est projetée à **58,1 milliards de FCFA**, en augmentation de 6,1 milliards de FCFA par rapport au niveau révisé en 2023, en lien avec la croissance des activités du secteur de l'extraction minière (hors pétrole) et la hausse du cours de l'or ;
- **les taxes sur les télécommunications** sont projetées à **79,2 milliards de FCFA**, enregistrant une hausse de 7,9 milliards de FCFA, en liaison avec la croissance observée dans le secteur de la

téléphonie et la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;

- **la taxe spécifique sur les communications téléphoniques** est projetée à **38,6 milliards de FCFA**, enregistrant une progression de 3,9 milliards de FCFA par rapport aux projections révisées pour l'année 2023 ;
- **les taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **437,2 milliards de FCFA** pour 2024. Ces projections sont basées sur une taxation moyenne de 174,4 FCFA/litre pour le gasoil (déterminée sur la période 2016-2019) et 176,8 FCFA/litre pour le super carburant (calculée sur la période 2015-2019). Concernant les volumes mis à la consommation, ils progresseraient de 9,7% pour le gasoil et de 9,9% pour le super carburant (moyenne des réalisations des années 2019, 2021 et 2022) ;
- **les taxes sur les marchandises générales** seraient de **1.554,1 milliards de FCFA** en 2024, en prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur hors plates-formes pétrolières, hors pétrole brut et produits pétroliers de 2,6% et d'un taux moyen d'imposition de 25,8% ;
- **les taxes à l'exportation projetées** à **494,3 milliards de FCFA**, en 2024. Elles découlent d'un prix CAF de 1.577,1 FCFA/kg pour le cacao fèves, 1.176,0 FCFA/kg pour le café vert et 788,0 FCFA/kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou de respectivement 1.195.000 tonnes, 72.000 tonnes et 752.000 tonnes, ainsi que sur la suppression de l'exonération accordée aux transformateurs de cacao fève dans le cadre du DUS différencié.

II.2.1.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont attendues en 2024 à **130,3 milliards de FCFA** contre 110,3 milliards de FCFA estimés à fin 2023, soit une hausse de 20,0 milliards de FCFA. Elles comprennent **31,1 milliards de FCFA** de dividendes dont **4,5 milliards de FCFA** provenant de PETROCI, et **52,3 milliards de FCFA** au titre de l'occupation du domaine public. Ces recettes intègrent également les recettes de services pour **46,8 milliards de FCFA**, composées des redevances (LONACI et Côte d'Ivoire Logistique), des amendes et condamnations pécuniaires, des droits et frais administratifs, des commissions sur transferts hors UEMOA et de diverses autres recettes (gains de change, trop perçus sur salaires, etc.).

II.2.1.1.3 Dons

Les dons attendus en 2024 s'élèvent à **247,9 milliards de FCFA** contre une estimation à fin 2023 de 360,2 milliards de FCFA, soit une baisse de 112,3 milliards de FCFA. Ils sont composés de dons-programmes et de dons-projets.

Les dons-projets, d'un montant de **42,9 milliards de FCFA**, sont principalement attendus des bailleurs suivants :

- Gouvernement japonais : 6,2 milliards de FCFA ;
- PNUD : 5,7 milliards de FCFA ;
- Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW): 5,2 milliards de FCFA;
- Fonds Mondial pour l'Environnement : 5,1 milliards de FCFA ;
- Gouvernement canadien : 4,2 milliards de FCFA ;
- UNICEF : 2,4 milliards de FCFA ;
- Gouvernement américain : 1,6 milliard de FCFA ;
- Fonds vert pour le climat : 1,3 milliard de FCFA ;
- Fonds International pour le Développement Agricole : 0,9 milliard de FCFA ;

- Banque Africaine de Développement : 0,9 milliard de FCFA ;
- Union Européenne : 0,5 milliard de FCFA.

Les dons-programmes, d'un montant de **205,0 milliards de FCFA**, sont attendus de l'Agence Française de Développement (**199,7 milliards de FCFA**) au titre du troisième C2D, ainsi que de l'Union Européenne (**5,3 milliards de FCFA**) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement ainsi que du programme d'appui au foncier rural.

Tableau 4 : Prévisions des recettes budgétaires 2024

En milliards de FCFA

Natures des recettes	Estimation 2023	Budget 2024
Recettes fiscales	5 492,2	6 190,8
Impôt sur le BIC hors pétrole	703,8	865,8
Impôts sur les revenus et salaires	720,3	803,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	833,8	920,4
Droits d'enregistrement et de timbres	244,7	296,1
Revenus de pétrole et de gaz	110,5	110,5
Taxes sur les télécommunications	106,0	117,8
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	313,0	437,2
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 472,2	1 554,1
Taxes à l'exportation	487,2	494,3
Autres recettes fiscales	500,8	590,8
Recettes non fiscales	110,3	130,3
Dons	360,2	247,9
Dons projets	123,6	42,9
Dons programmes	236,6	205,0
TOTAL	5 962,8	6 569,1

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

II.2.1.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires se chiffrent à 8.944,7 milliards de FCFA en 2024 contre 8.150,4 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 794,3 milliards de FCFA. Elles représentent 65,2% du budget de l'Etat. Elles portent principalement sur les charges financières de la dette publique (9,6 %), les dépenses de personnel (17,0 %), les achats de biens et services (6,4%), les transferts (5,0%) et les dépenses d'investissement (27,1%).

II.2.1.2.1 Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette s'élèvent à 1.320,9 milliards de FCFA. Elles portent sur le remboursement des intérêts de la dette intérieure (**579,7 milliards de FCFA**) et de la dette extérieure (**741,2 milliards de FCFA**).

Le règlement des intérêts sur la dette intérieure est principalement constitué de 449,8 milliards de FCFA de paiements pour les titres publics, de 81,1 milliards de FCFA au profit des banques commerciales et de 6,7 milliards de FCFA au profit de la BCEAO.

Le règlement des intérêts sur la dette extérieure porte essentiellement sur 79,5 milliards de FCFA au profit des créanciers multilatéraux, 60,2 milliards de FCFA en faveur des créanciers bilatéraux et 581,6 milliards de FCFA pour les créanciers privés dont 358,0 milliards de FCFA au titre des eurobonds.

II.2.1.2.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prennent en compte :

- l'impact de la Politique de Scolarisation Obligatoire ;
- l'impact des lois de programmation militaire et de programmation de la sécurité intérieure ;
- l'impact de la réforme hospitalière ;

- l'impact de l'uniformisation de la date de départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Pour l'année 2024, les **charges salariales** sont projetées à **2.331,7 milliards de FCFA** contre un niveau de **2.241,4 milliards de FCFA** en 2023. Elles représentent 31,0% du total des recettes fiscales (y/c celles affectées), contre 35,6% en 2023. Ces charges sont en augmentation nette de **90,3 milliards de FCFA**, soit une progression de 4,0% qui s'explique par l'effet combiné des évolutions ci-après :

- **les augmentations** d'un montant global de **187,6 milliards de FCFA**, liées:
 - au recrutement de 27.606 agents pour **125,2 milliards de FCFA**. Ces effectifs se composent de 17.901 personnels civils (dont 9.608 agents du secteur de l'éducation et 6.490 agents de la santé et 1.803 agents pour l'ensemble des autres secteurs), 3.976 policiers et 5.729 militaires ;
 - à la prise en charge de 500 reports de traitements de 2023 sur 2024 pour **4,2 milliards de FCFA** ;
 - à l'avancement des carrières individuelles pour un coût total de **25,0 milliards de FCFA** dont 14,0 milliards de FCFA au titre des avancements d'échelon et 11,0 milliards de FCFA au titre des promotions au grade ;
 - au paiement de la 7^{ème} tranche du stock des arriérés pour un montant de **25,0 milliards de FCFA** ;
 - aux autres rubriques pour un coût de 8,2 milliards de FCFA ;
- **les diminutions** d'un montant de **97,3 milliards de FCFA**, liées aux :
 - sorties de carrière : **11,6 milliards de FCFA** pour un effectif de 8 337 agents dont 6 717 personnels civils;
 - anticipations de 500 reports de traitement de 2024 sur 2025 pour **2,1 milliards de FCFA** ;

- dépenses non reconductibles à hauteur de 108,5 milliards de FCFA dont **83,5 milliards de FCFA** au titre des rappels de salaires payés en 2023 au moment du premier mandatement et **25,0 milliards de FCFA** au titre de la sixième tranche du stock des arriérés de salaire payée en 2023.

II.2.1.2.3 Biens et services

Les achats de biens et services pour le fonctionnement des services de l'Etat sont projetés en 2024 à **879,9 milliards de FCFA**. Ils intègrent 131,5 milliards de FCFA de dépenses d'abonnement (consommations d'eau, de téléphone et d'électricité). La projection de ces dernières tient compte de l'ajustement tarifaire de l'électricité, des consommations attendues des nouveaux services administratifs, de la déconcentration des services publics, de l'augmentation des lignes de liaisons spécialisées, de l'impact de la politique d'extension de l'électrification rurale et des augmentations de puissance souscrite.

En vue de maîtriser les dépenses d'abonnement, des mesures de rationalisation sont entreprises depuis plusieurs années auxquelles s'ajoutent la vérification des compteurs et des consommations d'électricité et d'eau des Ministères en fonction de l'évolution des consommations de certains grands consommateurs. Ces actions sont menées par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics et par la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'Etat afin de réduire les branchements illicites, permettre les réparations des fuites d'eau et maîtriser les consommations.

Outre les dépenses d'abonnement, les achats de biens et services intègrent les charges de fonctionnement courant des services de l'administration, notamment l'alimentation des armées (42,0 milliards de FCFA), les besoins en carburant de l'armée (15,0 milliards de FCFA), la gratuité ciblée (8,0 milliards de FCFA), le fonctionnement des CEI locales

(8,0 milliards de FCFA), la révision des listes électorales (18,2 milliards de FCFA) et l'achat de kits scolaires (6,0 milliards de FCFA).

II.2.1.2.4 Transferts

Les transferts prévus à **691,0 milliards de FCFA** couvrent la subvention aux écoles privées destinée à la prise en charge des frais d'écolage des élèves et étudiants affectés par l'État dans ces établissements à hauteur de 156,2 milliards de francs CFA, la subvention au secteur électricité pour 21 milliards de FCFA, les subventions aux EPN pour un montant de 115,0 milliards de FCFA et une subvention d'un montant de 20 milliards de FCFA prévue au titre des activités du CNS. Ils intègrent également 73,0 milliards de FCFA pour les bourses et pécules des élèves et étudiants, et 32,1 milliards de FCFA de subvention aux collectivités territoriales et districts autonomes pour leur fonctionnement.

II.2.1.2.5 Investissements

Les dépenses d'investissement sont prévues en 2024 à **3.721,3 milliards de FCFA**. Elles sont financées par les ressources intérieures (63,9%) et des concours extérieurs (36,1%).

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à **2.379,6 milliards de FCFA**. Elles comprennent **199,7 milliards de FCFA** pour les projets financés dans le cadre du C2D, **119,9 milliards de FCFA** pour le projet de construction du train urbain (métro), **82,4 milliards de FCFA** pour les collectivités territoriales et districts autonomes, **3,0 milliards de FCFA** affectés au Fonds d'études pour la réalisation des études des projets d'investissements, **4,1 milliards de FCFA** pour le projet de transport urbain d'Abidjan, **15,0 milliards** pour les investissements au profit du CNS et **8,0 milliards de FCFA** pour la Couverture Maladie Universelle dont **5,0 milliards de FCFA** pour la prise en charge des cotisations des indigents. Une subvention pour investissement de **14,4 milliards de FCFA** est accordée au Fonds

d'Entretien Routier (FER) en 2024, en complément des recettes affectées qui lui sont reversées, dans la perspective du respect de l'engagement pris par l'Etat dans le cadre du MCC.

Les dépenses d'investissement sur financement extérieur sont projetées à **1.341,7 milliards de FCFA**, dont **1.298,8 milliards de FCFA** au titre des projets financés sur emprunts (emprunts-projets) et **42,9 milliards de FCFA** pour les projets financés sur dons (dons-projets).

Tableau 5 : Prévision des dépenses budgétaires 2024

Natures des dépenses	En milliards de FCFA	
	Budget 2023	Budget 2024
Charges financières de la dette publique	1 667,0	1 320,9
Dette intérieure	592,2	579,7
Dette extérieure	574,8	741,2
Dépenses de personnel	2 241,4	2 331,7
Achats de biens et services	858,3	879,9
dont Abonnement	116,9	131,5
Organisation des élections	52,0	26,2
Carburant des armées	15,0	15,0
Alimentation des armées	42,0	42,0
Transferts	776,6	691,0
dont Subventions aux écoles privées	165,2	156,2
Subvention au secteur électricité	21,0	21,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	25,0	20,0
Transfert aux collectivités	28,5	32,1
Dépenses d'investissement	3 107,0	3 721,3
Financement Trésor	1 431,0	2 379,6
Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8
Dons-projets	123,6	42,9
TOTAL	8 150,4	8 944,7

Sources : DGBF, DGTCP

Les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires affichent un déficit budgétaire de **2.375,6 milliards de FCFA** qui sera financé par les ressources de trésorerie.

II.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et les charges de trésorerie prévues dans le budget pour l'année 2024 s'élèvent respectivement à **5.851,1 milliards de FCFA** et **3.475,4 milliards de FCFA**.

Tableau 6 : Prévion des ressources et des charges de trésorerie 2024

Rubriques	En milliards de FCFA	
	Budget 2023	Budget 2024
Ressources de trésorerie	5 015,0	5 851,1
Produits de cession des actifs	4,5	1,0
Remboursements de prêts et avances	29,2	36,8
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 104,6	3 447,7
Emprunts projets	1 556,7	1 298,8
Emprunts programmes	320,0	1 066,8
Charges de trésorerie	2 576,5	3 475,4
Amortissement Dette publique	2 576,5	3 475,4
- Dette intérieure	1 486,5	1 734,4
- Dette extérieure	1 089,9	1 741,1
GAP/EXCEDENT	2 438,5	2 375,6

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

II.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie projetées à **5.851,1 milliards de FCFA** en 2024, sont constituées de produits de privatisation et de vente d'actifs, des transferts des entreprises relatifs aux dettes rétrocédées et de produits des emprunts à court, moyen et long termes sur les marchés monétaire et financier ainsi qu'auprès des partenaires au développement.

Les produits de cession d'actifs sont attendus à hauteur de **1,0 milliard de FCFA** et proviennent de la cession des parts de l'État dans le capital de la Compagnie Ivoirienne de Développement de Textile (CIDT).

Les produits de remboursements des prêts rétrocédés sont prévus à hauteur de **36,8 milliards de FCFA**. Ils proviennent essentiellement des remboursements attendus de CI-ENERGIES.

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont prévus à hauteur de **3.447,7 milliards de FCFA**. Ce niveau tient compte du besoin de financement du budget, de la liquidité du marché sous-régional, des conditions financières du marché international et de la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Les emprunts-programmes venant en appuis budgétaires sont attendus à **1.066,8 milliards de FCFA**.

Les emprunts-projets sont prévus à hauteur de **1.298,8 milliards de FCFA** et proviendraient principalement des bailleurs et Gouvernements ci-après :

- Banque mondiale : 486,5 milliards de FCFA ;
- Banque Africaine de Développement : 143,7 milliards de FCFA ;
- Agence Française de Développement : 126,4 milliards de FCFA ;
- Banque Islamique de Développement : 111,9 milliards de FCFA ;
- Gouvernement japonais : 81,4 milliards de FCFA ;
- Eximbank Chine : 73,1 milliards de FCFA ;
- Banque Ouest Africaine de Développement : 51,5 milliards de FCFA;

- Banque Commerciale et Industrielle de Chine : 50,0 milliards de FCFA ;
- Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO : 50,0 milliards de FCFA ;
- Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique : 30,1 milliards de FCFA ;
- Fonds koweïtien : 23,8 milliards de FCFA ;
- Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures : 19,1 milliards de FCFA ;
- Eximbank Corée : 17,7 milliards de FCFA ;
- Fonds International pour le Développement Agricole : 13,9 milliards de FCFA ;
- Fonds Saoudien pour le Développement : 6,3 milliards de FCFA ;
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement : 6,0 milliards de FCFA ;
- Fonds OPEP pour le Développement International : 2,6 milliards de FCFA ;
- Fonds Stratégique pour le Climat : 2,5 milliards de FCFA ;
- Gouvernement chinois : 2,0 milliards de FCFA ;
- Gouvernement espagnol : 1,6 milliard de FCFA.

II.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, composées essentiellement du remboursement du capital de la dette publique, sont projetées à **3.475,4 milliards de FCFA** en 2024.

Le remboursement du capital de la dette intérieure, prévu à hauteur de **1.734,4 milliards de FCFA**, est principalement constitué de 1.513,5 milliards de FCFA de remboursement concernant les titres publics et de 203,5 milliards de FCFA de remboursement de capital au profit des banques commerciales.

Le remboursement du capital de la dette extérieure, d'un montant de **1.741,1 milliards de FCFA**, intègre 449,3 milliards de FCFA d'échéances au profit des créanciers multilatéraux (dont 293,9 milliards de FCFA au titre du FMI) ainsi que 329,7 milliards de FCFA en faveur des créanciers bilatéraux dont 238,1 milliards de FCFA de règlements aux créanciers du Club de Paris comprenant les échéances du C2D pour 199,7 milliards de FCFA, ainsi que 91,7 milliards de FCFA d'échéances au titre des autres créanciers bilatéraux. Ce niveau de remboursement inclut également 962,1 milliards de FCFA pour les créanciers privés dont 124,9 milliards de FCFA au titre de l'Eurobond.

Les prévisions de ressources et de charges de trésorerie font apparaître un solde positif de **2.375,6 milliards de FCFA** qui permet d'assurer la couverture du solde budgétaire négatif projeté.

II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont projetées à **1.300,6 milliards de FCFA** pour l'année 2024. Elles intègrent 10,4 milliards de FCFA au titre du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et 250,0 milliards de FCFA pour le Fonds d'Entretien Routier (FER). Ces ressources comprennent également 106,1 milliards de FCFA au titre des prélèvements au profit de l'UEMOA (Prélèvement Communautaire de Solidarité), de la CEDEAO (Prélèvement Communautaire de la CEDEAO) et de l'Union Africaine (taxe à l'importation de l'UA).

Par ailleurs, les prélèvements dans le secteur de l'anacarde (notamment pour la structuration de la filière, le financement de la sacherie brousse et le reprofilage des pistes) sont projetés à 23,0 milliards de FCFA.

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor intègrent également les recettes à transférer aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes pour 208,6 milliards de FCFA, la TSU affectée à la SIR à hauteur de 105,0 milliards de FCFA, les prélèvements destinés à la stabilisation des prix des produits pétroliers et du gaz butane sur toute l'étendue du territoire pour 150 milliards de FCFA, les recettes affectées à l'ANAGED et au FNAD pour l'assainissement à hauteur de 157,4 milliards de FCFA et les autres recettes affectées pour un montant de 290,1 milliards de FCFA.

II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2024 hors dette

Les dépenses du budget pour l'année 2024 se répartissent par mission comme suit :

- **Pouvoirs Publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance : 432,8 milliards de FCFA** alloués aux organes législatifs (45,6 milliards de FCFA), aux organes exécutifs (226,4 milliards de FCFA), aux organes juridictionnels (21,2 milliards de FCFA), aux organes consultatifs (24,9 milliards de FCFA) et aux affaires extérieures (114,8 milliards de FCFA) ;
- **Défense, Sécurité et Justice : 1.177,4 milliards de FCFA** comprenant 399,3 milliards de FCFA pour la défense, 682,8 milliards de FCFA pour la sécurité et les affaires intérieures et 95,3 milliards pour la justice ;
- **Administration Générale et Développement Économique : 2.375,9 milliards de FCFA** dont 54,5 milliards de FCFA au titre des affaires communes de l'administration générale et financière, 2.294,5 milliards de FCFA pour les finances et le budget ainsi que 26,8 milliards de FCFA pour la planification, la programmation et les statistiques générales ;
- **Enseignement, Formation et Recherche : 1.646,6 milliards de FCFA** affectés notamment, à l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel (1.363,5 milliards de FCFA) et à l'enseignement supérieur (283,1 milliards de FCFA) ;
- **Santé et Actions Sociales : 762,4 milliards de FCFA** dont 624,4 milliards de FCFA pour la conduite de la mission de la santé, 27,1 milliards de FCFA pour la protection de la famille, de la femme et de l'enfant et 110,6 milliards de FCFA pour les actions de protection sociale et d'emploi ;
- **Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs : 182,0 milliards de FCFA** pour soutenir la promotion de la culture, les activités sportives et la communication ;
- **Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs : 1.477,5 milliards de FCFA**, destinés notamment aux équipements collectifs (y compris le numérique) et à l'entretien routier (708,7 milliards de FCFA), à l'habitat et à l'urbanisme (46,5 milliards de FCFA), au pétrole et à l'énergie (441,7 milliards de FCFA) ainsi qu'aux transports et affaires maritimes (280,6 milliards de FCFA) ;
- **Production, Développement Industriel et Commercial : 368,2 milliards de FCFA** dont 327,3 milliards de FCFA pour l'agriculture et les ressources halieutiques et 40,9 milliards de FCFA en faveur de la promotion de l'industrie et des PME ;
- **Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature : 501,9 milliards de FCFA** dont 432,1 milliards de FCFA pour la protection de l'environnement et 69,8 milliards de FCFA pour la protection de la faune et de la flore.

Tableau 7 : Répartition par mission des dépenses du budget hors dette pour l'année 2024

Missions	Budget (En milliards de FCFA)	Part dans le budget
1 - Pouvoirs publics, Organes de souveraineté et Gouvernance	432,8	4,8%
Affaires extérieures	114,8	1,3%
Organes consultatifs	24,9	0,3%
Organes exécutifs	226,4	2,5%
Organes juridictionnels	21,2	0,2%
Organes législatives	45,6	0,5%
2 - Défense, Sécurité et Justice	1 177,4	13,2%
Défense	399,3	4,5%
Justice	95,3	1,1%
Intérieur et Sécurité	682,8	7,7%
3 - Administration Générale et Développement Economique	2 375,9	26,6%
Affaires communes de l'administration générale et financière	54,5	0,6%
Finances et Budget	2 294,5	25,7%
Planification, programmation, prévision et statistiques générales	26,8	0,3%
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 646,6	18,5%
Enseignement supérieur	283,1	3,2%
Enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel	1 363,5	15,3%
5 - Santé et Actions Sociales	762,2	8,5%
Emploi et protection Sociale	110,6	1,2%
Protection famille, femme et enfant	27,1	0,3%
Santé	624,4	7,0%
6 - Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	182,0	2,0%
Culture, Communication et loisirs	75,6	0,8%
Jeunesse et Emploi des Jeunes	65,6	0,7%
Sports	40,7	0,5%
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	1 477,5	16,6%
Equipements collectifs et Entretien Routier	708,7	7,9%
Habitat et urbanisme	46,5	0,5%
Pétrole, Energie et Mines	441,7	4,9%
Transports et affaires maritimes	280,6	3,1%
8 - Production, Développement Industriel et Commercial	368,2	4,1%
Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	327,3	3,7%
Industrie et promotion PME	40,9	0,5%
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	501,9	5,6%
Protection de la faune et de la Flore	69,8	0,8%
Protection de l'environnement	432,1	4,8%
TOTAL	8 924,4	100,0%

Source : DGBF

II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté

À travers le budget pour l'année 2024, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté et les disparités sociales. A cet effet, il accorde une attention particulière aux dépenses favorisant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations les plus défavorisées.

C'est dans cette optique que le budget pour l'année 2024 prévoit une dotation de **3.404,8 milliards de FCFA** au titre des dépenses "pro-pauvres". Ce niveau enregistre une augmentation de 2,6% par rapport à 2023 et représente 6,5% du PIB. Ces dépenses couvrent différents secteurs sociaux dont les principaux sont présentés ci-après.

Au titre de l'**Education**, les crédits prévus se chiffrent à **1.646,2 milliards de FCFA** et couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ces crédits prennent également en compte le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses et les subventions aux écoles privées.

Pour ce qui concerne le secteur de la **santé**, une inscription budgétaire de **627,0 milliards de FCFA** est prévue principalement pour les opérations de réhabilitation et de rééquipement des centres hospitaliers universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des autres structures sanitaires. Cette inscription prend aussi en compte la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Un montant de **420,3 milliards de FCFA** est prévu pour le **développement des infrastructures routières** incluant notamment les pistes rurales.

Des crédits de **325,5 milliards de FCFA** sont prévus pour **l'assainissement et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité**. Ils sont consacrés notamment aux actions d'assainissement et à l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricité humaine. La poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux électriques urbains est également prise en compte.

Les actions de développement économique et social au sein des collectivités bénéficient d'un montant de **134,3 milliards de FCFA** au titre de **la décentralisation**.

Les crédits inscrits au titre des **affaires sociales** s'élèvent à **88,4 milliards de FCFA** et sont destinés à l'équipement des orphelinats, des pouponnières et des centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents, des populations vulnérables et des victimes de catastrophes.

Les secteurs de **l'agriculture, du développement rural et des ressources animales et halieutiques** bénéficient d'une inscription budgétaire globale de **113,7 milliards de FCFA**, couvrant les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, de diversification agricole, de gestion des terroirs et d'équipement rural. Cette inscription budgétaire prend également en compte l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, ce qui favorise la consolidation de la politique de l'autosuffisance alimentaire.

CONCLUSION

Le budget de l'année 2024, qui s'équilibre en ressources et en dépenses à 13.720,7 milliards de FCFA, affiche une hausse de 17,3% par rapport au budget 2023.

Il a été élaboré dans un environnement marqué par les conséquences négatives de la persistance des effets de la pandémie de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine, qui ont contraint la croissance économique mondiale, suscité une inflation généralisée et induit un durcissement des conditions financières des marchés financiers.

Toutefois, en dépit de l'accroissement des tensions géopolitiques et des crises sécuritaires dans les pays septentrionaux, l'économie ivoirienne demeure résiliente avec un taux de croissance attendu à 7,0% en 2023 et 2024. Cette performance est tributaire des actions fortes menées par le Gouvernement en réponse aux effets négatifs des chocs extérieurs et à la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ainsi que des programmes subséquents.

A travers le budget 2024, le Gouvernement entend consolider sa marche vers la transformation structurelle de l'économie, amorcer la transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment des couches les plus défavorisées. Il entend également renforcer le cadre macroéconomique et la soutenabilité des finances publiques après les différents chocs extérieurs intervenus ces dernières années.

Ainsi, l'accent sera porté, entre autres, sur l'accélération des investissements structurants, le renforcement des infrastructures socio-économiques, la consolidation du dispositif sécuritaire et l'accroissement

des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et des disparités sociales.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, le respect scrupuleux de la discipline budgétaire sera impérativement observé, en particulier dans le cadre des exigences prescrites par les dispositions encadrant la gestion des finances publiques en mode budget-programmes.

ANNEXES

- Annexe 1** : Cadrage Budgétaire de l'année 2024
- Annexe 2** : Présentation TOFE du Cadrage Budgétaire de l'année 2024
- Annexe 3** : Evolution des recettes fiscales
- Annexe 4** : Evolution des recettes non fiscales
- Annexe 5** : Evolution des ressources du budget de l'Etat
- Annexe 6** : Evolution des dépenses du budget de l'Etat
- Annexe 7** : Masse salariale pour l'année 2024
- Annexe 8** : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2024
- Annexe 9** : Présentation des dépenses du budget 2024 selon la classification fonctionnelle
- Annexe 10** : Présentation du budget 2024 selon les missions et par nature de dépenses
- Annexe 11** : Présentation du budget 2024 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses
- Annexe 12** : Présentation du budget 2024 par mission selon la classification fonctionnelle
- Annexe 13** : Présentation du budget 2024 selon la classification fonctionnelle et par nature économique
- Annexe 14** : Présentation du budget 2024 par mission et par nature économique
- Annexe 15** : Situation des restes à recouvrer à fin juillet 2023
- Annexe 16** : Situation des restes à payer de l'Etat à fin juillet 2023
- Annexe 17** : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2024

Annexe 1 : Cadrage Budgétaire 2024

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2023	Budget 2024	DEPENSES	Budget 2023	Budget 2024
RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES					
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES (hors CST et revenus du domaine dgi)	5 282,1	6 190,8	CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	1 167,0	1 320,9
- DGI	3 065,8	3 692,3	Dettes intérieure	592,2	579,7
dont revenus de pétrole	41,6	39,5	Dettes extérieure	574,8	741,2
revenus de gaz	71,0	71,0	PERSONNEL	2 241,4	2 331,7
- TRESOR	12,6	12,9	Gestion Solde	1 626,2	1 678,5
dont impôts sur revenus et salaires	11,3	11,5	Police	105,7	128,6
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	2 203,7	2 485,6	Militaire	203,4	207,2
dont DUS	478,1	494,3	EPN	192,3	197,1
RECETTES NON FISCALES	108,1	130,3	Institutions nationales	65,3	66,7
Recettes non fiscales Trésor	63,1	78,0	Rémun. Person. local ambass.	27,5	31,3
Revenus du domaine DGI	44,9	52,3	Transferts aux collect. Décen.	6,2	6,2
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	Divers	14,9	16,0
Licences de télécommunication	0,1	0,0	BIENS ET SERVICES	858,3	879,9
DONS	321,7	247,9	Abonnement	116,9	131,5
Dons programmes	202,4	205,0	Organisation des élections	52,0	0,0
AFD (C2D)	199,7	199,7	Carburant des armées	14,9	15,0
GVT Espagnol (PCD)			Fonds de réserves Café-cacao	1,0	1,0
UE	2,6	5,3	Alimentation des armées	43,4	42,0
Dons projets	119,3	42,9	Kits scolaires	15,5	6,0
			Autres achats de biens et services	614,7	684,4
			TRANSFERTS	776,6	691,0
			Subventions aux écoles privées	165,2	156,2
			Subventions aux EPN	132,2	115,0
			Subvention au secteur électricité	21,0	21,0
			Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	25,0	20,0
			Bourses et pécules	80,9	73,0
			Transfert aux collectivités	28,5	32,1
			Autres transferts	323,7	273,7
			INVESTISSEMENTS	3 107,0	3 721,3
			- Trésor	1 431,0	2 379,6
			Projets C2D et PCD (AFD et Espagne)	199,7	199,7
			Investissement des collectivités	74,0	82,4
			Investissement CNS	135,0	15,0
			Fonds d'Etudes	15,0	3,0
			Restructuration des banques	15,0	3,0
			Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	3,8	4,1
			Couverture Maladie Universelle (CMU)	16,2	8,0
			Subvention FER	57,3	14,4
			Autres investissements	915,0	2 050,0
			- Financement extérieur des projets	1 676,1	1 341,7
			Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8
			Dons-projets	119,3	42,9
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES (I)	5 711,9	6 569,1	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES (II)	8 150,4	8 944,7
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)	-2 438,5	-2 375,6			
RESSOURCES ET CHARGES DE TRESORERIE					
Privatisation et ventes d'actifs	4,5	1,0	Amortissement de la dette publique	2 576,5	3 475,4
Transfert des entreprises/dette rétrocedée	29,2	36,8	Dettes intérieure	1 486,5	1 734,4
Emprunts sur marchés monétaire et financier	3 104,6	3 447,7	Dettes extérieure	1 089,9	1 741,1
Emprunts programmes	320,0	1 066,8			
Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8			
TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)	5 015,0	5 851,1	TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)	2 576,5	3 475,4
Solde de trésorerie (III)-(IV)	2 438,5	2 375,6			
RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR					
RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	967,5	1 300,6	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	967,5	1 300,6
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,8	10,4	Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,8	10,4
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	223,6	250,0	Programme d'entretien routier / FER	223,6	250,0
Recettes affectées aux collectivités	191,5	208,6	Dépenses des collectivités sur recettes affectées	191,5	208,6
TSU SIR	88,6	105,0	TSU SIR	88,6	105,0
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	80,7	92,3	Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	80,7	92,3
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	12,1	13,8	Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	12,1	13,8
Parafiscalité anacarde	24,5	23,0	Parafiscalité anacarde	24,5	23,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10,2	11,3	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10,2	11,3
Autres recettes affectées et parafiscalité	328,5	586,3	Autres dépenses sur recettes affectées	328,5	586,3
TOTAL DES RECETTES DES CST (V)	967,5	1 300,6	TOTAL DES DEPENSES DES CST (VI)	967,5	1 300,6
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)	11 694,4	13 720,7	TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)+(VI)	11 694,4	13 720,7
PIB nominal	46 822,0	52 413,6	Masse salariale en % du PIB	4,8%	4,4%
Recette fiscale TOFE	6 292,5	7 533,3	Masse salariale en % des recettes fiscales	35,6%	31,0%
Pression fiscale	13,4%	14,4%	Investissement Budget en % du PIB	6,6%	7,1%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 2 : Présentation TOFE du Cadrage Budgétaire 2024

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2023	Budget 2024	DEPENSES	Budget 2023	Budget 2024
RECETTES BUDGETAIRES ET CST			DEPENSES BUDGETAIRES ET CST		
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES ET AFFECTEES (y/c revenus du domaine dgi/hors FIMR)	6 286,7	7 533,3	DEPENSES BUDGETAIRES	8 150,4	8 944,7
Recettes fiscales budgétaires	5 282,1	6 190,8	Charges financières de la dette publique	1 167,0	1 320,9
Recettes fiscales affectées (CST) (hors FIMR)	959,7	1 290,1	Personnel	2 241,4	2 331,7
Revenus du domaine dgi	44,9	52,3	Biens et services	858,3	879,9
			Transferts	776,6	691,0
			Investissement	3 107,0	3 721,3
			- Trésor	1 431,0	2 379,6
			- Financement extérieur des projets	1 676,1	1 341,7
			Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8
			Dons-projets	119,3	42,9
RECETTES NON FISCALES (y/c FIMR/hors revenus du domaine dgi)	71,0	88,5	DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	967,5	1 300,6
Recettes non fiscales Trésor	63,1	78,0	Dépenses des Comptes d'affectation spéciale	967,5	1 300,6
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	dont : Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,8	10,4
Licences de télécommunication	0,1	0,0	Programme d'entretien routier / FER	223,6	250,5
FIMR	7,8	10,4	Parafiscalité anacarde	24,5	205,0
DONS	321,7	247,9			
Dons programmes	202,4	205,0			
AFD (C2D)	199,7	199,7			
UE	2,6	5,3			
Dons projets	119,3	42,9			
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES ET CST (I)	6 679,4	7 869,7	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES ET CST (II)	9 117,9	10 245,3
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)	-2 438,5	-2 375,6			
RESSOURCES DE TRESORERIE			CHARGES DE TRESORERIE		
Privatisation et ventes d'actifs	4,5	1,0	Amortissement de la dette publique	2 576,5	3 475,4
Transfert des entreprises/dette rétrocédée	29,2	36,8	Dette intérieure	1 486,5	1 734,4
Emprunts sur marchés monétaire et financier	3 104,6	3 447,7	Dette extérieure	1 089,9	1 741,1
Emprunts programmes	320,0	1 066,8			
Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8			
TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)	5 015,0	5 851,1	TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)	2 576,5	3 475,4
Solde de trésorerie (III)-(IV)	2 438,5	2 375,6			
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)	11 694,4	13 720,7	TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)	11 694,4	13 720,7

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales

En milliards de FCFA

Nature des recettes	Budget 2021		Budget 2022		Budget 2023		Budget 2024
	Collectif	Réalisation	Collectif	Réalisation	Initial	Estimation	
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 977,7	4 246,4	4 540,3	4 468,2	5 282,1	5 492,2	6 190,8
<i>dont recettes hors DUS</i>	3 206,9	3 858,1	4 128,0	4 087,4	4 804,0	5 005,1	5 696,6
DGI	2 216,7	2 364,4	2 727,6	2 689,9	3 065,8	3 207,3	3 692,3
Impôts directs	1 191,3	1 306,0	1 554,7	1 535,6	1 733,8	1 713,5	2 012,4
Impôts sur bénéfices	506,2	609,4	726,8	738,6	816,4	837,0	1 007,3
- BIC hors pétrole	415,2	505,5	613,0	605,2	691,8	703,8	865,8
- BIC pétrole et gaz	63,6	75,3	77,1	94,0	78,8	77,4	77,4
<i>dont gaz imputé</i>	44,5	53,5	41,9	52,3	49,7	49,7	49,7
- Impôt synthétique							
- Taxe d'Etat de l'Entrepreneur	5,5	5,8	7,8	20,7	8,3	14,2	15,4
- Impôt des microentreprises	4,3	4,3	12,4		12,9	17,1	18,6
- Prélèvement AIRSI	17,7	18,5	16,4	18,7	24,6	24,6	30,2
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	563,9	564,6	661,2	643,2	716,8	709,0	792,3
Contribution pour la sortie de crise (<i>ex CRN</i>)							
Impôts fonciers		1,9		2,2			
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	121,1	130,2	166,8	151,6	200,6	167,5	212,8
Impôts indirects	1 025,4	1 058,3	1 172,9	1 154,2	1 332,0	1 493,7	1 679,9
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	540,6	519,9	600,8	559,9	672,5	833,8	920,4
TOB (<i>ex TPS</i>)	83,7	87,9	100,0	97,8	110,0	110,0	126,0
Taxes sur boissons et tabacs	76,9	74,1	81,6	78,9	94,7	90,1	101,5
Droits d'enregistrement et de timbre	166,7	195,4	205,6	208,3	249,8	244,7	296,1
<i>dont enregistrement café cacao</i>	69,6	74,8	81,6	95,3	114,7	116,0	151,6
Patentes et Licences	14,0	23,6	16,5	28,3	18,8	17,8	19,8
Taxe sur les télécommunications	55,0	57,9	59,9	57,8	74,4	71,3	79,2
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	30,8	28,7	29,3	27,6	37,1	34,7	38,6
Taxe sur caoutchouc		0,2					
Taxe ad valorem (secteur minier)	26,7	35,2	42,5	54,0	35,4	52,0	58,1
Taxe sur les produits cosmétiques	1,3	1,4	1,8		2,2	2,2	2,5
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	2,2	1,7	2,6	2,4	3,5	3,7	4,6
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	27,4	32,3	32,5	39,3	33,8	33,1	33,1
<i>dont gaz imputé</i>	19,3	22,9	18,0	22,4	21,3	21,3	21,3
TRESOR	11,0	11,9	11,5	2,8	12,6	12,6	12,9
Impôts directs	10,1	10,3	10,5	2,8	11,3	11,3	11,5
Impôts sur revenus et salaires	10,1	10,3	10,5	2,8	11,3	11,3	11,5
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)	0,0	0,0					0,0
Impôts indirects	1,0	1,6	1,0	0,0	1,3	1,3	1,4
Timbres et vignettes	1,0	1,6					
Autres indirects	0,0	0,0			1,3	1,3	1,4
DGD	1 750,0	1 870,1	1 801,2	1 775,6	2 203,7	2 272,4	2 485,6
Droits et taxes à l'importation	1 357,8	1 481,8	1 388,9	1 394,8	1 725,6	1 785,2	1 991,3
Taxes sur produits pétroliers (<i>hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015</i>)	340,4	192,5	49,4	7,2	280,3	313,0	437,2
Taxes hors produits pétroliers (<i>hors SGS, PCS et PCC</i>)	1 017,3	1 289,2	1 339,5	1 387,6	1 445,3	1 472,2	1 554,1
Taxes à l'exportation	392,2	388,3	412,3	380,8	478,1	487,2	494,3
REVENUS DU DOMAINE	33,8	40,0	42,0	53,0	44,9	47,1	52,3
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	770,7	779,6	777,4	742,3	967,5	1 114,6	1 300,6
FDFP	26,5	26,2	32,1	27,9	32,6	32,4	36,0
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	49,6	47,4	54,7	7,7	66,9	86,0	121,5
FNAD	12,4	8,1	13,7	11,1	16,7	17,2	24,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	8,3	7,3	8,2	51,3	10,2	10,9	11,3
Taxe /Sacs et Sachets en Matière Plastiques (TSSMP)-ANAGED						0,3	0,3
Taxe ad valorem (secteur minier)						9,0	10,2
TVA secteur électricité	31,8	37,1	55,6	37,9	41,0	38,3	44,7
Taxe microentreprise affectée au FER	0,6	0,3	0,3		0,6	0,8	0,9
Vignettes et patentes Part FER	32,0	33,4	39,5		43,8	42,2	48,5
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	136,7	129,8	41,6	72,5	153,5	144,2	172,3
PCS, PCC, UA et SGS	106,8	119,9	123,9	145,0	140,4	148,3	161,7
Recettes affectées aux collectivités	144,0	133,6	163,6	149,6	191,5	169,2	208,6
FIMR	7,7	10,4	9,8	10,0	7,8	7,8	10,4
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	28,0	37,4	28,3	38,9	35,3	35,3	36,7
Fonds d'Investissement Agricole (20C)	4,7	6,4	4,8	6,1	4,8	4,8	6,3
TSU SIR	71,2	84,5	84,5	91,4	88,6	93,3	105,0
Parafiscalité anacarde	25,8	31,7	24,6	28,3	24,5	24,5	23,0
Recettes de péages (FER)	21,4	21,7	23,8		25,7	25,7	28,3
Autres Taxes affectées	63,4	45,0	68,3	64,6	83,6	224,5	250,5
<i>dont Péréquation à partir de 2022 réel et 2023 prév</i>						140,0	150,0
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	4 774,5	5 055,6	5 349,8	5 253,5	6 292,5	6 646,1	7 533,3
PIB nominal	39 190,4	39 190,4	42 826,3	43 681,5	46 822,0	47 913,3	52 413,6

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 4 : Evolution des recettes non fiscales

En milliards de FCFA

Nature des recettes	Budget 2021		Budget 2022		Budget 2023		Budget 2024
	Collectif	Réal.	Collectif	Réal.	Initial	Est.	
Recettes non fiscales du Trésor	44,8	81,7	86,2	60,2	63,1	63,1	78,0
Dividendes PETROCI	0,0		7,1	1,7	7,7	7,7	4,5
Autres Dividendes (SIB,SGBCI, autres)	15,3	34,2	21,5	16,9	21,3	21,3	26,6
Recettes des services	29,5	47,5	57,6	41,7	34,1	34,1	46,8
Revenus du domaine	33,8	37,8	42,0	53,0	44,9	47,1	52,3
Bonus de signature		1,9	3,2	3,6			
Redevance téléphonie cellulaire	0,1	0,1		0,1	0,1	0,1	0,04
Recettes exceptionnelles		1,9		8,7			
TOTAL	78,7	123,4	131,4	125,6	108,1	110,3	130,3

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 5 : Evolution des ressources du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des recettes	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*
	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget voté	Collectif	Collectif	Collectif	Budget	Budget
RESSOURCES INTERIEURES	5 140,9	5 074,6	5 471,1	6 014,4	5 642,7	6 997,6	8 446,6	9 496,0	11 107,3
Recettes fiscales	3 043,3	3 070,9	3 406,0	3 669,1	3 501,0	3 977,7	4 540,3	5 282,1	6 190,8
Recettes non fiscales	108,3	144,6	116,2	188,8	88,0	78,7	131,4	108,1	130,3
Transfert des entreprises	0,7	0,7	0,7	1,5	10,0	12,6	12,5	29,2	36,8
Produits de privatisation	34,3	23,9	2,8	102,0	1,0	0,0	112,7	4,5	1,0
FIMR (fonds café cacao)	13,9	14,5	13,4	12,5	7,7	7,7	9,8	7,8	10,4
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	91,9	104,5	127,2	148,3	140,1	190,7	105,2	223,6	250,0
Autres recettes affectées	345,6	431,0	497,6	566,7	524,3	572,4	662,3	736,1	1 040,2
Titres publics-Emissions	1 437,9	1 296,8	1 310,7	1 429,0	1 246,5	2 158,0	2 872,4	3 104,6	3 447,7
RESSOURCES EXTERIEURES	1 024,9	1 373,0	1 285,2	1 319,9	2 772,7	2 096,0	2 287,9	2 198,4	2 613,5
Appuis budgétaires	274,7	447,4	369,1	379,7	1 448,8	830,6	679,1	522,4	1 271,8
Ressources des projets et dons programmes	750,2	925,6	916,1	940,2	1 323,9	1 265,4	1 608,9	1 676,1	1 341,7
Emprunts-projets	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 525,7	1 556,7	1 298,8
Dons-projets	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	83,1	119,3	42,9
TOTAL GENERAL	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	9 093,6	10 734,5	11 694,4	13 720,7

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données de 2020 à 2024 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 6 : Evolution des dépenses du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*
	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget	Collectif	Collectif	Collectif	Budget	Budget
DETTE PUBLIQUE	1 340,3	1 459,8	1 547,3	1 821,4	1 930,6	2 256,2	3 179,6	3 743,4	4 796,3
Dette intérieure	860,5	884,2	919,0	1 062,4	1 139,6	1 258,0	1 858,4	2 078,7	2 314,0
Dette extérieure	479,8	575,5	628,3	759,1	791,0	998,2	1 321,3	1 664,7	2 482,3
DEPENSES ORDINAIRES	2 487,9	2 691,0	2 737,8	2 877,7	3 403,2	3 710,0	3 857,0	3 876,4	3 902,5
Abonnement	81,4	90,6	97,9	104,1	110,2	112,6	135,9	116,9	131,5
Personnel	1 434,0	1 512,2	1 635,4	1 720,8	1 770,1	1 856,9	2 027,4	2 241,4	2 331,7
Autres dépenses de fonctionnement	972,5	1 088,2	1 004,6	1 052,7	1 522,9	1 740,5	1 693,7	1 518,0	1 439,4
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 992,0	1 865,9	1 997,2	2 095,2	2 582,9	2 580,8	3 060,2	3 362,9	4 004,6
Trésor	1 241,8	940,3	1 081,1	1 154,9	1 259,0	1 315,4	1 451,3	1 686,9	2 662,9
<i>dont Investissements FIMR, FER et Parafiscalité anacarde</i>	105,8	119,0	164,1	187,5	173,4	224,2	139,7	255,9	283,3
Emprunts	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 525,7	1 556,7	1 298,8
Dons	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	83,1	119,3	42,9
DEPENSES SUR RECETTES AFFECTEES (hors FIMR, FER et parafiscalité anacarde)	345,6	431,0	474,0	540,0	498,7	546,6	637,7	711,6	1 017,2
TOTAL	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	9 093,6	10 734,5	11 694,4	13 720,7

Source : DGBF

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données de 2020 à 2024 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 7 : Masse salariale 2024

En milliards de FCFA

Libellé	Budget 2024
Gestion par la Solde	1 678,5
661100 Fonctionnaires de catégorie A	1 521,8
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	154,5
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,3
669900 Autres dépenses de personnel	1,9
Solde de la Police	128,6
661100 Fonctionnaires de catégorie A	117,4
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	11,2
Solde des militaires	207,2
661700 Traitement de base des militaires	162,8
663990 Autres primes et indemnités	23,8
664200 Cotisations retraite des personnels militaires	20,6
Subventions aux EPN et autres organismes	197,1
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	19,4
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	142,0
641210 Transferts aux EPIC pour dépenses de personnel	35,7
Institutions Nationales	66,7
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	2,9
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	9,9
643210 Transferts aux Institutions Nationales pour dépenses de personnel	52,2
663990 Autres primes et indemnités	1,8
Rémunération du personnel local des ambassades	31,3
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	0,5
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	1,5
662400 Rémunérations du personnel sous contrat en poste à l'étranger	12,6
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,1
664900 Autres cotisations sociales	4,6
665300 Frais de scolarité du personnel des ambassades	5,1
665600 Assurances maladie en faveur du personnel	5,9
Autres	0,9
Transferts aux Collectivités Décentralisées-personnel	6,2
642110 Transferts aux Districts Autonomes pour dépenses de personnel	0,5
642210 Transferts aux Régions pour dépenses de personnel	5,7
DIVERS	16,0
623100 Prestation des organismes de formation résidents	0,2
632100 Subventions d'équilibre aux entreprises publiques - Personnel	0,5
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	1,1
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	4,3
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	1,2
663990 Autres primes et indemnités	5,7
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,9
Autres	2,0
TOTAL MASSE SALARIALE BUDGET	2 331,7
<i>(en % des recettes fiscales (Norme communautaire = 35%))</i>	<i>31,0%</i>
<i>Pourcentage du PIB</i>	<i>4,4%</i>

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 8 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2024

(toutes sources de financement confondues)

Montants en Francs CFA

Domaines	2023	2024
	Budget	Budget
01 Agriculture et développement rural	87 248 464 971	97 523 465 904
01.0 Administration générale	15 229 808 156	15 258 608 552
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	21 894 857 871	23 451 152 566
01.2 Formation et encadrement	34 694 604 346	39 654 982 433
01.3 Aménagement hydro-agricole	7 607 194 598	8 729 002 353
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	7 822 000 000	10 429 720 000
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	17 393 707 398	16 211 410 372
02.0 Administration générale / formation et encadrement	9 681 335 537	10 114 794 011
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 596 731 403	2 268 779 948
02.2 Pêche et aquaculture	5 115 640 458	3 827 836 413
03 Education	1 674 134 569 012	1 646 160 941 037
03.0 Administration générale	104 771 810 380	99 940 181 710
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	658 700 022 342	691 916 534 288
03.2 Alphabétisation	660 000 000	655 200 000
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	640 586 742 896	591 616 945 963
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	269 415 993 394	262 032 079 076
04 Santé	640 347 904 075	626 950 406 967
04.00 Administration générale santé	286 970 245 048	299 935 987 945
04.01 Système de santé primaire	167 454 257 280	190 104 908 496
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	2 100 000 000	2 100 000 000
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endemies	73 702 856 966	49 139 731 006
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	16 318 459 173	23 483 048 378
04.05 VIH/SIDA	40 864 518 862	6 772 962 201
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	52 937 566 746	55 413 768 941
05 Eau et Assainissement	140 402 979 771	203 681 074 558
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	97 698 330 674	106 937 790 530
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	42 704 649 097	96 743 284 028
06 Energie	154 682 047 594	121 853 745 247
06.1 Accès à l'électricité	154 682 047 594	121 853 745 247
07 Routes et ouvrages d'art	382 661 668 227	420 277 850 427
07.1 Entretien pistes rurales	13 958 465 989	21 958 465 989
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	85 873 320 155	136 873 320 155
07.3 Autres travaux routiers	282 829 882 083	261 446 064 283
08 Affaires Sociales	76 079 463 101	88 390 321 144
08.0 Administration générale	17 348 574 311	17 348 574 311
08.1 Formations destinées aux femmes	3 387 589 666	4 032 130 061
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	27 811 274 085	27 155 557 711
08.3 Formation au personnel d'appui	1 698 450 843	1 577 369 716
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	25 833 574 196	38 276 689 345
09 Décentralisation	110 285 002 571	134 313 815 653
09.1 Décentralisation	110 285 002 571	134 313 815 653
10 Reconstructions et réhabilitations	12 157 507 577	5 494 192 840
10.1 Construction et réhabilitation	2 124 814 737	1 400 000 000
10.2 Habitats et logements sociaux	10 032 692 840	4 094 192 840
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	22 179 457 544	43 931 881 950
11.1 Promotion et insertion des jeunes	17 276 330 557	40 910 175 901
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	4 903 126 987	3 021 706 049
TOTAL	3 317 572 771 841	3 404 789 106 099

Source: DGBF

Evolution

PIB

%PIB

11,4%

46 822,0

7,1%

2,6%

52 413,6

6,5%

Annexe 9 : Présentation des dépenses du budget 2024 selon la classification fonctionnelle

En milliards de FCFA

Divisions	Groupes	Budget 2023	Budget 2024
1	Services généraux des administrations publiques	6 251,1	8 094,4
11	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales étrangères	2 465,6	3 259,8
13	Services généraux	42,1	38,2
17	Opérations concernant la dette publique	3 743,4	4 796,3
2	Défense	413,8	399,2
21	Défense militaire	177,3	168,6
22	Défense civile	97,1	106,2
25	Défense, n.c.a.	139,5	124,5
3	Ordre et sécurité publics	303,2	288,3
32	Services de protection civile	198,2	191,6
33	Tribunaux	105,0	96,7
4	Affaires économiques	923,1	1 128,7
42	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	236,3	328,0
43	Combustibles et énergie	305,9	440,4
44	Industries extractives et manufacturières, construction	0,9	1,2
45	Transports	261,0	280,6
46	Communications	84,6	37,5
49	Affaires économiques, n.c.a.	34,3	40,9
5	Protection de l'environnement	297,3	394,2
54	Préservation de la biodiversité et protection de la nature	44,4	69,1
56	Protection de l'environnement, n.c.a.	252,9	325,1
6	Logements et équipements collectifs	888,3	862,2
61	Logement	91,4	46,5
63	Alimentation en eau	131,1	107,0
66	Logement et équipements collectifs, n.c.a.	665,8	708,7
7	Santé	691,7	624,4
71	Produits, appareils et matériels médicaux	144,6	136,6
73	Services hospitaliers	282,4	193,7
76	Santé, n.c.a.	264,7	294,1
8	Loisirs, culture et culte	123,2	144,5
81	Services récréatifs et sportifs	80,0	102,5
82	Services culturels	21,0	23,7
84	Culte et autres services communautaires	7,6	3,8
86	Loisirs, culture et culte, n.c.a.	14,6	14,5
9	Enseignement	1 674,5	1 646,6
91	Enseignements préélémentaire et primaire	658,7	691,9
92	Enseignement secondaire	492,8	486,1
94	Enseignement supérieur	290,0	283,1
98	Enseignement, n.c.a.	232,9	185,5
10	Protection sociale	128,3	138,1
104	Famille et enfants	23,8	27,5
109	Protection Sociale, n.c.a.	104,5	110,6
TOTAL		11 694,4	13 720,7

Source : DGBF

Annexe 10 : Présentation du budget 2024 selon les missions et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

Missions	Budget 2024 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	150,7	68,2	145,5	68,4	432,8
1AE - Affaires extérieures	69,4	34,7	5,5	5,2	114,8
10C - Organes consultatifs	12,3	0,4	12,3	0,0	24,9
10E - Organes exécutifs	33,4	32,5	100,1	60,4	226,4
10J - Organes juridictionnels	9,8	0,4	9,8	1,3	21,2
10L - Organes législatives	25,8	0,3	17,9	1,5	45,6
2 - Défense, Sécurité et Justice	465,2	273,0	264,3	174,9	1 177,4
2AR - Armée	211,0	151,4	0,8	36,0	399,3
2JU - Justice	54,3	24,4	3,9	12,7	95,3
2PO - Police	199,9	97,2	259,6	126,1	682,8
3 - Administration Générale et Développement Economique	122,1	1 688,1	3 678,3	1 683,7	7 172,2
3AG - Affaires communes de l'administration générale et financière	19,7	22,4	7,0	5,5	54,5
3FI - Finances et Budget	95,4	1 660,4	3 666,7	1 668,3	7 090,8
3PD - Planification, programmation, prévision et statistiques générales	6,9	5,4	4,7	9,9	26,8
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 136,7	51,1	314,1	144,7	1 646,6
4ESR - Enseignement supérieur	108,6	16,4	112,6	45,5	283,1
4ESTP - Enseignement secondaire, technique et professionnel	1 028,1	34,7	201,5	99,2	1 363,5
5 - Santé et Action Sociale	330,7	56,7	55,9	318,8	762,2
5EMPL - Emploi et protection Sociale	24,0	11,1	10,2	65,4	110,6
5FFE - Protection Famille, Femme et enfant	13,9	6,1	0,5	6,5	27,1
5SAN - Santé	292,8	39,6	45,1	246,9	624,4
6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	37,7	14,0	71,3	59,0	182,0
6CUL - Culture, Communication et loisirs	18,3	9,3	45,9	2,1	75,6
6EJM - Jeunesse et Emploi des Jeunes	7,3	2,8	2,3	53,2	65,6
6SPO - Sports	12,1	1,8	23,1	3,7	40,7
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	26,4	20,3	657,3	773,6	1 477,5
7EQU - Equipement collectifs et Entretien Routier	4,6	3,2	298,2	402,6	708,7
7HAB - Habitat et urbanisme	5,8	10,1	14,5	16,2	46,5
7PET - Pétrole et Energie	5,6	2,8	331,4	101,9	441,7
7TRA - Transports et affaires maritimes	10,4	4,2	13,1	252,9	280,6
8 - Production, Développement industriel et Commercial	26,8	12,3	118,9	210,3	368,2
8AGRR - Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	18,8	6,9	100,6	201,1	327,3
8IPRO - Industrie et promotion PME	8,0	5,4	18,3	9,2	40,9
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	35,5	17,1	161,3	288,0	501,9
9EF - Protection de la faune et de la Flore	24,3	10,8	1,0	33,7	69,8
9ENVI - Protection de l'environnement et Assainissement	11,1	6,3	160,3	254,3	432,1
Total Général	2 331,7	2 200,8	5 467,0	3 721,3	13 720,7

Source : DGBF

Annexe 11 : Présentation du budget 2024 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

CFAP	Budget 2024 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
01 Services généraux des administrations publiques	334,1	1 827,2	4 074,9	1 858,1	8 094,4
011 - Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières	321,0	491,3	592,7	1 854,8	3 259,8
013 - Services généraux	13,1	15,0	6,8	3,3	38,2
017 - Opérations concernant la dette publique	-	1 320,9	3 475,4	-	4 796,3
02 Défense	211,0	151,4	0,8	36,0	399,2
021 - Défense militaire	94,5	61,7	-	12,3	168,6
022 - Défense civile	92,0	6,4	-	7,8	106,2
025 - Défense nca	24,4	83,3	0,8	15,9	124,5
03 Ordre et sécurité publics	192,8	50,7	12,4	32,4	288,3
032 - Service de protection civile	138,6	26,3	7,1	19,6	191,6
033 - Tribunaux	54,3	24,4	5,3	12,7	96,7
04 Affaires économiques	48,9	22,4	491,9	565,6	1 128,7
042 - Agriculture, Sylviculture, Pêche et Chasse	18,8	6,9	101,3	201,1	328,0
043 - Combustibles et Energie	5,6	2,4	331,4	101,0	440,4
044 - Industries extractives et manufacturières, construction	-	0,4	-	0,8	1,2
045 - Transports	10,4	4,2	13,1	252,9	280,6
046 - Communications	6,0	3,1	27,7	0,6	37,5
049 - Affaires économiques nca	8,0	5,4	18,3	9,2	40,9
05 Protection de l'environnement	35,5	17,0	159,4	182,4	394,2
054 - Préservation de la biodiversité et protection de la nature	24,3	10,8	0,3	33,7	69,1
055 - Protection de l'environnement nca	11,1	6,2	159,1	148,7	325,1
06 Logements et équipements collectifs	10,4	13,4	313,9	524,4	862,2
061 - Logement	5,8	10,1	14,5	16,2	46,5
063 - Alimentation en eau	-	0,2	1,2	105,6	107,0
066 - Logements et équipements collectifs nca	4,6	3,2	298,2	402,6	708,7
07 Santé	292,8	39,6	45,1	246,9	624,4
071 - Produits, appareils et matériels médicaux	1,0	0,0	8,2	127,4	136,6
073 - Services hospitaliers	41,7	20,4	35,5	96,2	193,7
076 - Santé nca	250,1	19,2	1,5	23,3	294,1
08 Loisirs Culture et culte	31,6	10,9	43,5	58,4	144,5
081 - Services récréatifs et sportifs	18,7	4,4	23,7	55,7	102,5
082 - Services culturels	9,7	2,4	10,6	1,0	23,7
084 - Culte et autres services communautaires	0,8	0,2	1,6	1,2	3,8
086 - Loisirs, culture et culte nca	2,6	3,8	7,6	0,5	14,5
09 Enseignement	1 136,7	51,1	314,1	144,7	1 646,6
091 - Enseignements préélémentaire et primaire	648,2	8,3	26,9	8,6	691,9
092 - Enseignement secondaire	326,6	8,3	117,9	33,4	486,1
094 - Enseignement supérieur	108,6	16,4	112,6	45,5	283,1
098 - Enseignement nca	53,4	18,2	56,7	57,2	185,5
10 Protection sociale	37,9	17,2	10,8	72,3	138,1
104 - Famille et enfants	13,9	6,1	0,5	6,9	27,5
109 - Protection sociale, nca	24,0	11,1	10,2	65,4	110,6
Total Général	2 331,7	2 200,8	5 467,0	3 721,3	13 720,7

Source: DGBF

Annexe 12 : Présentation des dépenses du budget 2024 par mission selon la classification fonctionnelle

En milliards de FCFA

CFAP / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
01 Services généraux des administrations publiques	431,4	490,8	7 172,2	-	-	-	-	-	-	8 094,4
02 Défense	-	399,2	-	-	-	-	-	-	-	399,2
03 Ordre et sécurité publics	1,5	286,9	-	-	-	-	-	-	-	288,3
04 Affaires économiques	-	-	-	-	-	37,5	722,3	368,2	0,7	1 128,7
05 Protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	394,2	394,2
06 Logements et équipements collectifs	-	-	-	-	-	-	755,2	-	107,0	862,2
07 Santé	-	0,0	-	-	624,4	-	-	-	-	624,4
08 Loisirs Culture et culte	-	-	-	-	-	144,5	-	-	-	144,5
09 Enseignement	-	-	-	1 646,6	-	-	-	-	-	1 646,6
10 Protection sociale	-	0,4	-	-	137,7	-	-	-	-	138,1
Total Général	432,8	1 177,4	7 172,2	1 646,6	762,2	182,0	1 477,5	368,2	501,9	13 720,7

Source : DGBF

Annexe 13 : Présentation du budget 2024 selon la classification fonctionnelle et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / CFAP	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs Culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	284,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,8
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	493,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	493,6
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	2 697,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 697,0
21 Immobilisations incorporelles	2,6	0,3	0,1	0,6	0,0	5,4	0,0	0,1	0,3	0,1	9,5
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	1,3	0,0	0,6	0,1	0,2	-	0,0	0,0	-	-	2,2
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	21,2	0,3	8,3	2,7	1,6	230,5	4,0	1,2	5,0	1,2	276,0
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	21,1	2,0	3,5	3,4	1,8	3,4	3,9	1,3	7,3	2,0	49,6
25 Equipements militaires	-	20,6	0,2	0,2	-	0,0	-	0,0	-	-	20,9
26 Prises de participation et cautionnements	30,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,1
27 Prêts et avances	-	-	-	0,1	-	0,1	-	-	-	-	0,1
60 Achats de biens	103,2	22,4	21,6	6,7	3,0	5,3	21,2	2,3	33,2	6,6	225,7
61 Acquisitions de services	57,4	28,7	4,8	5,9	1,9	3,5	5,4	2,4	5,9	2,2	118,0
62 Autres services	128,7	16,3	4,5	15,6	5,5	20,8	60,1	4,5	11,3	9,9	277,2
63 Subventions	88,6	0,4	5,9	197,6	19,2	42,1	9,2	37,5	29,9	53,2	483,6
64 Transferts	855,2	12,8	26,8	851,3	322,0	541,5	255,6	72,9	512,8	18,5	3 469,3
65 Charges exceptionnelles	181,4	0,3	28,6	1,9	4,5	1,7	4,8	1,1	0,9	7,3	232,5
66 Charge de personnel	253,2	295,2	183,4	39,4	34,5	7,9	250,9	21,1	1 036,7	37,2	2 159,4
67 Intérêts et frais financiers	1 261,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 261,3
69 Dotations aux provisions	1 613,6	-	0,1	3,3	-	-	9,4	-	3,4	-	1 629,7
Total Général	8 094,4	399,2	288,3	1 128,7	394,2	862,2	624,4	144,5	1 646,6	138,1	13 720,7

Source : DGBF

Annexe 14 : Présentation du budget 2024 par mission et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	-	-	284,8	-	-	-	-	-	-	284,8
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	-	-	493,6	-	-	-	-	-	-	493,6
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	-	-	2 697,0	-	-	-	-	-	-	2 697,0
21 Immobilisations incorporelles	-	0,4	2,6	0,3	0,1	0,1	5,3	0,3	0,4	9,5
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	-	0,9	1,0	-	0,0	0,0	-	0,1	0,2	2,2
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	4,0	9,5	16,2	5,0	5,2	1,2	176,1	1,8	57,0	276,0
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1,2	8,0	17,4	7,3	5,9	1,4	4,8	1,9	1,8	49,6
25 Equipements militaires	-	20,8	-	-	-	0,0	0,2	-	0,0	20,9
26 Prises de participation et cautionnements	-	-	30,1	-	-	-	-	-	-	30,1
27 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
60 Achats de biens	11,5	108,6	27,3	33,2	27,8	2,7	7,2	4,5	3,0	225,7
61 Acquisitions de services	23,5	36,1	31,3	5,9	7,6	3,5	5,0	3,3	2,0	118,0
62 Autres services	7,1	29,5	112,9	11,3	69,9	6,0	20,2	12,0	8,2	277,2
63 Subventions	29,9	17,1	48,0	29,9	62,3	44,7	157,0	67,7	27,0	483,6
64 Transferts	275,6	384,5	235,0	512,8	273,8	98,4	1 074,7	251,2	363,3	3 469,3
65 Charges exceptionnelles	-	29,3	181,1	0,9	12,1	1,1	1,7	1,8	4,5	232,5
66 Charge de personnel	80,0	532,7	119,0	1 036,7	288,1	22,8	22,1	23,5	34,5	2 159,4
67 Intérêts et frais financiers	0,0	-	1 261,3	-	-	-	-	-	-	1 261,3
69 Dotations aux provisions	-	0,1	1 613,6	3,4	9,4	-	3,3	0,0	-	1 629,7
Total Général	432,8	1 177,4	7 172,2	1 646,6	762,2	182,0	1 477,5	368,2	501,9	13 720,7

Source : DGBF

Annexe 15 : Situation des restes à recouvrer à fin juillet 2023

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Le stock à recouvrer (arriérés 2022 et antérieurs et prises en charge 2023) au titre des recettes fiscales s'élève à 196 167 073 248 FCFA au 31 juillet 2023 dont un montant de 25 489 614 527 FCFA de restes à recouvrer comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Désignation	Stock 2023 à recouvrer	Recouvrement au 31 juillet 2023	Montant en FCFA
			Restes à recouvrer au 31 juillet 2023
RECETTES FISCALES DGTCF			
Impôt direct	11 300 000 000	6 950 431 759	4 349 568 241
Impôt indirect	1 300 000 000	734 497 946	565 502 054
Sous-Total DGTCF	12 600 000 000	7 684 929 705	4 915 070 295
RECETTES FISCALES DGI			
Impôt sur Traitement et Salaire	10 527 217 167	9 677 740 179	849 476 988
Bénéfice Industriel et Commercial/Bénéfice Non Commercial	20 627 829 636	18 857 230 012	1 770 599 624
Taxe sur la Valeur Ajoutée/Taxe sur les Prestations de service	18 194 502 471	16 630 674 731	1 563 827 740
Patente	6 037 325 091	5 609 466 600	427 858 491
AIRSI/ASDI	4 348 323 206	4 214 355 409	133 967 797
Taxe sur contrat d'assurance/Taxe de publicité	7 094 696 809	6 416 304 686	678 392 123
Taxe d'abatage	3 723 241 465	3 009 138 147	714 103 318
IRVM/IRC/IGR	6 343 186 129	5 966 351 948	376 834 181
TSE/FDFP	3 442 496 127	3 251 864 361	190 631 766
CRN/CSC	4 697 368 240	4 413 732 276	283 635 964
Taxe d'Etat de l'Entreprenant y/c Impôt synthétique	5 008 049 057	4 620 397 495	387 651 562
Droits de bail, d'enregistrement et de timbre	6 549 802 834	6 079 255 165	470 547 669
TOB/TDNTIC/Autres taxes	8 451 983 941	7 934 594 928	517 389 013
Impôt foncier	16 366 092 285	13 624 777 711	2 741 314 574
Sous-Total DGI	121 412 114 458	110 305 883 648	11 106 230 810
RECETTES FISCALES DGD			
Acompte sur secteur informel	8 370 718	8 002 606	368 112
Dus Anacarde	488 433 679	315 704 844	172 728 835
DUS Autres	3 824 319	3 416 319	408 000
DUS sur le Bois	13 731 230	12 166 934	1 564 296
DUS sur le Cacao	2 219 641 525	1 919 865 602	299 775 923
DUS sur le Café	66 800 287	62 827 568	3 972 719
Droit de Douane	18 497 900 262	15 467 250 854	3 030 649 408
DUS sur les produits dérivés du Cacao	1 599 483 193	1 411 350 186	188 133 007
Droit Unique de Sortie	1 307 585	1 307 585	0
Intérêt de retard	44 919 314	27 932 606	16 986 708
Prélèvements Communautaires CEDEAO, de Solidarité et Union Africaine	3 320 864 687	2 735 495 035	585 369 652
Prélèvement sur les Viandes	156 639 891	126 351 202	30 288 689
Redevances pour Procédures Import.	1 518 476 101	1 209 520 606	308 955 495
Redevance Statistique	2 467 821 938	2 054 392 801	413 429 137
Taxe Spéciale sur le Tabac	368 207 911	364 871 061	3 336 850
Taxe d'ajustement à l'importation	2 088	2 088	0
Taxe sur Produits Cométiques	55 049 682	49 092 689	5 956 993
Taxe Conjoncturelle a l'importation	751 220	751 220	0
Taxe sur le caoutchouc	543 171 069	484 705 977	58 465 092
Taxe de solidarité Sida-Tabagisme	17 961 369	17 798 595	162 774
Taxe spéciale sur mat. plastique	34 899 224	32 081 311	2 817 913
Taxe Spéciale sur les Boissons	252 734 147	251 261 809	1 472 338
Taxe Salubrité Protection de l'Environnement.	2 781 970	1 804 068	977 902
Taxe spéciale sur marbre	578 390	563 645	14 745
Taxe Spéciale sur Purée de tomates	448 594	448 594	0
Taxe spéciale. Tabac pour le développement du Sport	44 903 412	44 496 479	406 933
Taxe spéciale véhicule	168 033 015	145 395 803	22 637 212
Taxe spécifique Unique B.G.E.	2 920 985 822	2 867 221 247	53 764 575
Taxe spécifique Unique F.E.R.	2 256 690 950	2 206 099 873	50 591 077
Taxe sur la Valeur Ajoutée	25 079 545 198	20 864 466 161	4 215 079 037
Sous-Total DGD	62 154 958 790	52 686 645 368	9 468 313 422
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	196 167 073 248	170 677 458 721	25 489 614 527

Source : DGTCF, DGI, DGD

Annexe 15 : Situation des restes à recouvrer à fin juillet 2023 (Suite et fin)

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été globalement recouvrées à 58 016 640 298 FCFA sur un stock à recouvrer prévu à 34 023 125 000 FCFA. Cependant, le stock des redevances de 12 000 000 000 FCFA, a été recouvré à 9 050 721 707 FCFA, présentant un reste à recouvrer de 2 949 278 293 FCFA.

Tableau 2 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Montant en FCFA			
Désignation	Stock 2023 à recouvrer	Recouvrement au 31 juillet 2023	Restes à recouvrer au 31 juillet 2023
Recettes contractuelles			
Redevances	12 000 000 000	9 050 721 707	2 949 278 293
Recettes non contractuelles			
Droits et frais administratifs Amendes et condamnations pécuniaires Recettes exceptionnelles	20 530 513 949	46 453 706 277	
Diverses autres recettes non fiscales	1 492 611 051	2 512 212 314	
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	-	-	2 949 278 293

Source : DGTCP

Annexe 16 : Situation des restes à payer de l'Etat à fin juillet 2023

Les restes à payer de l'Etat sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour l'exercice budgétaire 2023, à la date du 31 juillet 2023, ces restes à payer de l'Etat se chiffrent à **150 626 841 879 FCFA**.

Ils sont constitués de **68 938 466 600 FCFA** de dépenses ordinaires et de **81 688 375 279 FCFA** de dépenses d'investissement (sur financement intérieur).

Les restes à payer de l'Etat sur dépenses ordinaires comprennent **35 369 250 587 FCFA** de dépenses d'abonnement (dont 35 070 715 540 FCFA au titre de la consommation d'électricité et 298 535 047 FCFA pour l'eau) et 33 569 216 013 FCFA d'autres dépenses de fonctionnement notamment des subventions et autres transferts.

Etat développé des restes à payer de l'Etat

Montant en FCFA

Nature de dépenses	Exercice 2023 (Stock à fin juillet)
Dépenses ordinaires	68 938 466 600
Dépenses d'abonnement	35 369 250 587
CIE	35 070 715 540
SODECI	298 535 047
Autres dépenses de fonctionnement	33 569 216 013
Dépenses d'investissements	81 688 375 279
Sur financement intérieur	81 688 375 279
Total des restes à payer de l'Etat	150 626 841 879

Source : DGTCP

Annexe 17 : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2024

(En milliards de F CFA)	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	TOTAL
	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
RECETTES	465,1	412,0	465,5	617,9	442,5	628,3	467,8	435,9	608,2	452,5	464,7	539,1	5 999,6
A - Recettes fiscales	451,1	398,0	451,5	603,9	428,5	614,2	453,8	421,9	594,2	438,5	450,7	525,1	5 831,4
* DGI	254,5	202,5	234,8	393,5	231,1	414,0	258,6	227,1	391,6	229,3	218,5	277,4	3 332,9
* Trésor	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	12,9
* DGD	195,5	194,5	215,6	209,3	196,2	199,1	194,1	193,7	201,5	208,2	231,1	246,7	2 485,6
B - Recettes non fiscales	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	168,1
dont * Recettes non fiscales du Trésor	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	78,0
* Versements des entreprises	1,7			8,4		6,4	7,8		4,6	3,8		4,2	36,8
* Privatisation et ventes d'actifs											1,0		1,0
* Revenus du domaine	2,8	3,4	6,0	3,4	3,0	4,6	3,1	2,8	6,7	3,9	3,8	8,7	52,3
* Licence télécommunication			0,0										0,0
DEPENSES	732,0	604,2	736,1	943,3	916,2	1 161,7	1 293,8	719,5	826,4	912,8	758,1	1 114,9	10 719,1
A - Dépenses obligatoires	512,3	354,5	476,4	657,8	630,6	848,1	949,6	370,4	477,3	558,3	404,5	761,3	7 001,0
1- Dette Publique	328,3	171,1	292,5	474,0	446,7	664,4	766,0	186,6	293,6	374,5	220,9	577,6	4 796,3
a - Dette intérieure	82,6	122,3	90,5	252,5	356,0	343,3	235,9	112,0	170,0	90,0	169,8	289,1	2 314,0
b - Dette extérieure	245,8	48,7	202,0	221,5	90,6	321,1	530,1	74,6	123,7	284,5	51,1	288,6	2 482,3
2- Personnel	184,0	183,5	183,9	183,8	184,0	183,7	183,6	183,7	183,6	183,7	183,6	183,6	2 204,7
B - Dépenses prioritaires	219,7	249,7	259,7	285,6	285,6	313,6	344,1	349,1	349,1	354,6	353,6	353,6	3 718,1
1- Investissements	133,9	153,9	163,9	178,4	178,4	206,5	187,3	187,3	187,3	208,8	208,8	208,8	2 203,3
dont * Projets C2D	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	199,7
* Fonds d'Etudes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,0
* Investissement des collectivités	4,1	4,1	4,1	6,6	6,6	6,6	7,1	7,1	7,1	9,6	9,6	9,6	82,4
* Couverture Maladie Universelle (CMU)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	8,0
* Autres investissements	115,7	135,7	145,7	157,8	157,8	158,8	159,0	159,0	159,0	178,1	178,1	178,1	1 883,0
* Dépenses en capital						27,1							27,1
2- Fonctionnement des Services	45,7	55,7	55,7	61,9	61,9	61,9	61,6	66,6	66,6	70,3	70,3	70,3	748,4
dont * Carburant FRCI	1,0	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	15,0
* Alimentation FRCI	2,8	2,8	2,8	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4,2	4,2	4,2	42,0
* Fonctionnement des Ministères et autres services	41,9	51,9	51,9	56,9	56,9	56,9	56,9	61,9	61,9	64,8	64,8	64,8	691,4
3- Subventions et transferts	32,6	32,6	32,6	35,5	35,5	35,5	85,6	85,6	85,6	63,6	62,6	62,6	650,0
dont * Subvention aux écoles privées	3,1	3,1	3,1	4,7	4,7	4,7	31,2	31,2	31,2	13,0	13,0	13,0	156,2
* Bourse, kits scolaires et transport	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	10,9	10,9	10,9	6,1	6,1	6,1	73,0
* Etablissements Publics Nationaux	6,5	6,5	6,5	6,9	6,9	6,9	13,4	13,4	13,4	11,5	11,5	11,5	115,0
* Transfert aux Collectivités et Districts	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	32,1
4- Abonnement (SODECI, CI-TELECOM)	4,6	4,6	4,6	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	9,0	9,0	9,0	81,5
5- Dépenses liées aux élections et à la sécurité	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	35,0
dont: * Elections (CEI)													
* Conseil National de Sécurité (CNS)	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	35,0
SOLDE DE TRESORERIE HORS FINANCEMENT	-266,9	-192,2	-270,6	-325,4	-473,7	-533,5	-825,9	-283,6	-218,2	-460,3	-293,4	-575,7	-4 719,5
FINANCEMENT	320,0	190,0	295,0	259,9	515,2	705,4	746,8	150,0	345,0	451,6	224,1	516,5	4 719,5
B - Emprunts sur marchés monétaire et financier	320,0	190,0	295,0	160,0	120,0	705,4	500,0	150,0	345,0	451,6	75,0	135,7	3 447,7
* Bons du Trésor		90,0	40,0	40,0	40,0		50,0	100,0				40,0	400,0
* Emprunts obligataires	300,0		200,0				300,0		300,0	326,6			1 426,6
* Obligations du Trésor	20,0	100,0	55,0	120,0	80,0	130,0	150,0	50,0	45,0	125,0	75,0	95,7	1 045,7
* Eurobonds						575,4							575,4
E - Ressources extérieures				99,9	395,2		246,8				149,1	380,8	1 271,8
* FMI					375,5							375,5	751,0
* Banque Mondiale							246,8						246,8
* AFD - C2D				99,9							149,1		249,0
* Autres emprunts					19,7							5,3	25,0
SOLDE GLOBAL DE TRESORERIE MENSUEL	53,1	-2,2	24,4	-65,6	41,5	171,9	-79,1	-133,6	126,8	-8,7	-69,3	-59,3	0,0
SOLDE GLOBAL DE TRESORERIE MENSUEL CUMULE	53,1	50,9	75,3	9,7	51,2	223,1	144,0	10,4	137,2	128,5	59,2	0,0	

Source : MFB/DFG

N.B. : Hors opérations de compensation et opérations affectées (dépenses abonnement CIE compensées avec les revenus du gaz, subvention au secteur électricité, ITS, soldé, projets financés sur ressources extérieures d'emprunts et de dons, dépenses sur recettes affectées)

